

2011

|

**Égalité de genre:
Progrès mesurables,
inégalités
persistantes**

|

2025

FEG

Fondation pour l'égalité de genre

Bd des Philosophes 20
1205 Genève
fondationegalitedegener.ch

Publication #1
de l'Observatoire de la Fondation
pour l'égalité de genre

Table des matières

Editorial	3	À propos de l'autrice	3
		À l'origine du projet	4
		Méthodologie	5
Crédits et remerciements	7		
Formation, éducation	9	En bref	9
		Chiffres clés et constats	9
		Zoom sur... l'égalité à l'école	12
		Perspectives	14
Le monde professionnel	15	En bref	15
		Chiffres clés et constats	15
		Zoom sur... le congé parental	23
		Perspectives	24
Couples, familles et parentalité	24	En bref	24
		Chiffres clés et constats	25
		Zoom sur... la diversité des constellations familiales	32
		Perspectives	33
Questions LGBTIQ+	34	En bref	34
		Chiffres clés et contexte	34
		Zoom sur... l'intersexuation et les transidentités	40
		Perspectives	41
Le monde politique	42	En bref	42
		Chiffres clés et constats	42
		Zoom sur... la représentation des femmes politiques dans les médias	46
		Perspectives	46
Violences	47	En bref	47
		Chiffres clés et contexte	47
		Zoom sur... les politiques publiques de lutte contre les violences	53
		Perspectives	56

Santé	56	En bref	56
		Chiffres clés et contexte	57
		Zoom sur... les droits reproductifs	63
		Perspectives	66
Discriminations intersectionnelles	66	En bref	66
		Chiffres clés et contexte	66
		Zoom sur... le handicap:	66
		Zoom sur... le racisme:	69
		En bref	69
		Chiffres clés et contexte	69
		Zoom sur... la migration:	71
		En bref	71
		Chiffres clés et contexte	72
		Perspectives	76
Conclusion générale	76		



Editorial

À propos de l'autrice

La Fondation pour l'égalité de genre (FEG) est une organisation féministe, qui œuvre à la promotion de l'égalité et lutte contre les inégalités, discriminations et violences fondées sur le genre. Elle a pour mission de promouvoir l'égalité, de renforcer le pouvoir d'agir des femmes et minorités de genre, ainsi que des associations qui les accompagnent. Notre vision de l'égalité de genre est celle d'un monde dans lequel le genre ne constitue plus un facteur de violences et de discriminations. À cette fin, nous nous engageons pour une transformation durable et systémique des normes et pratiques sociales, ainsi que du cadre législatif à Genève, et plus largement en Suisse.

Ce rapport est la première publication de l'Observatoire de la Fondation pour l'égalité de genre. Il inaugure une collection d'outils d'analyse et de réflexion sur les inégalités de genre. Basé sur les statistiques disponibles et pensé comme un outil de référence, ce document parcourt les évolutions constatées en matière d'égalité de genre à Genève et en Suisse depuis ces 15 dernières années.

L'Observatoire de la FEG a pour mission de produire et valoriser les données des associations féministes et féminines, d'apporter une expertise et d'informer sur les questions d'égalité. Il est l'un des quatre axes stratégiques de la Fondation, aux côtés de :

- **La Collective**, projet phare de la Fondation pour l'égalité de genre rassemblant au cœur de Genève des logements, des bureaux, une crèche, un café, une bibliothèque et une multitude d'activités tout public pour promouvoir l'égalité et l'innovation sociale.

- **Le soutien au réseau féministe**, pour améliorer le pouvoir d'agir des associations féminines et féministes en apportant un soutien financier, en nature et en renforcement organisationnel;
- **Le plaidoyer et la sensibilisation**, pour faire évoluer les mentalités, les pratiques et le cadre normatif autour des enjeux touchant aux questions de genre et d'égalité.

À l'origine du projet

En 2011, le Réseau femmes*, collectif d'associations féminines et féministes genevoises, faisait paraître **30 recommandations**¹ pour marquer les 30 ans de l'inscription de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la Constitution fédérale.



Dans le contexte d'une seconde édition des Bastions de l'Égalité en 2025, le festival genevois des associations féminines et féministes coorganisé par la FEG et le Réseau femmes*, la FEG a pris l'initiative de reprendre les thématiques liées à ces 30 recommandations, dans le but d'évaluer le chemin parcouru depuis 2011 et de constater les progrès et les défis qui demeurent encore à relever. Cette publication donne aussi la voix aux institutions et associations qui proposent des solutions concrètes pour répondre aux besoins identifiés sur le terrain.

1

<https://www.ge.ch/document/30-recommandations-du-reseau-femmes-1981-2011-2011>

La section « sexualité, corps et images » de l'édition de 2011 a été scindée en deux nouvelles thématiques : questions LGBTIQ+ (p.34) et santé (p.56). Pour davantage refléter l'évolution des réflexions autour de l'égalité et la diversité du travail associatif, nous avons également ajouté une nouvelle section sur les discriminations intersectionnelles (p.66).

Méthodologie

Ce rapport s'appuie sur une comparaison d'indicateurs statistiques clés autour de l'égalité. Entre 2011 et 2025, les données ne sont pas toujours comparables, en raison de la diversité des méthodes de calcul, des techniques d'échantillonnage ou encore des thématiques étudiées. Nous avons fait pour ces raisons le choix de nous concentrer sur celles qui pouvaient être mises à jour. Les statistiques sont en outre le plus souvent organisées selon une catégorisation binaire « hommes » et « femmes » qui ignorent les expériences spécifiques des personnes intersexes et/ou non binaires. Cela ne signifie pas pour autant que les inégalités et discriminations qui touchent les personnes trans², intersexes et/ou non binaires sont moins conséquentes.

Ces données sont complétées par les connaissances empiriques issues du terrain de plusieurs associations et organisations actives dans la promotion de l'égalité ainsi que d'expert-e-xs du milieu académique. Près d'une trentaine d'entretiens ont été menés entre décembre 2024 et février 2025 pour identifier des exemples de projets permettant de répondre aux besoins identifiés sur le terrain (en italique dans le texte) ainsi que proposer des analyses de la situation existante (en encadré vert dans le texte).

Chaque chapitre détaille les données statistiques théma-

2

L'astérisque dans « trans* » est utilisé pour signifier l'ensemble des formes que peut prendre une transition et la pluralité des identités et des trajectoires qui ne se limitent pas à une définition strictement binaire.

tiques, en présente un aspect particulier (**“Zoom sur..”**), cite des exemples pertinents tirés des entretiens menés avec les professionnel-le-xs de terrain, et se conclut avec quelques éléments de perspective.

Cet état des lieux ne prétend pas à l'exhaustivité. Nous avons choisi de traiter huit chapitres jugés fondamentaux pour penser les enjeux d'égalité, en mettant en lumière, pour chacun, des chiffres-clés particulièrement révélateurs.

Crédits et remerciements

Rédaction

Camille Bajeux (Fondation pour l'égalité de genre)

Suivi du projet, relecture et édition

Muriel Golay, Lorena Parini, Geneviève Bordry,
Laurence Levrat-Pictet, Anne-Céline Machet, MC Casal
(Fondation pour l'égalité de genre)

Graphisme, édition

Céline Tissot

Impression

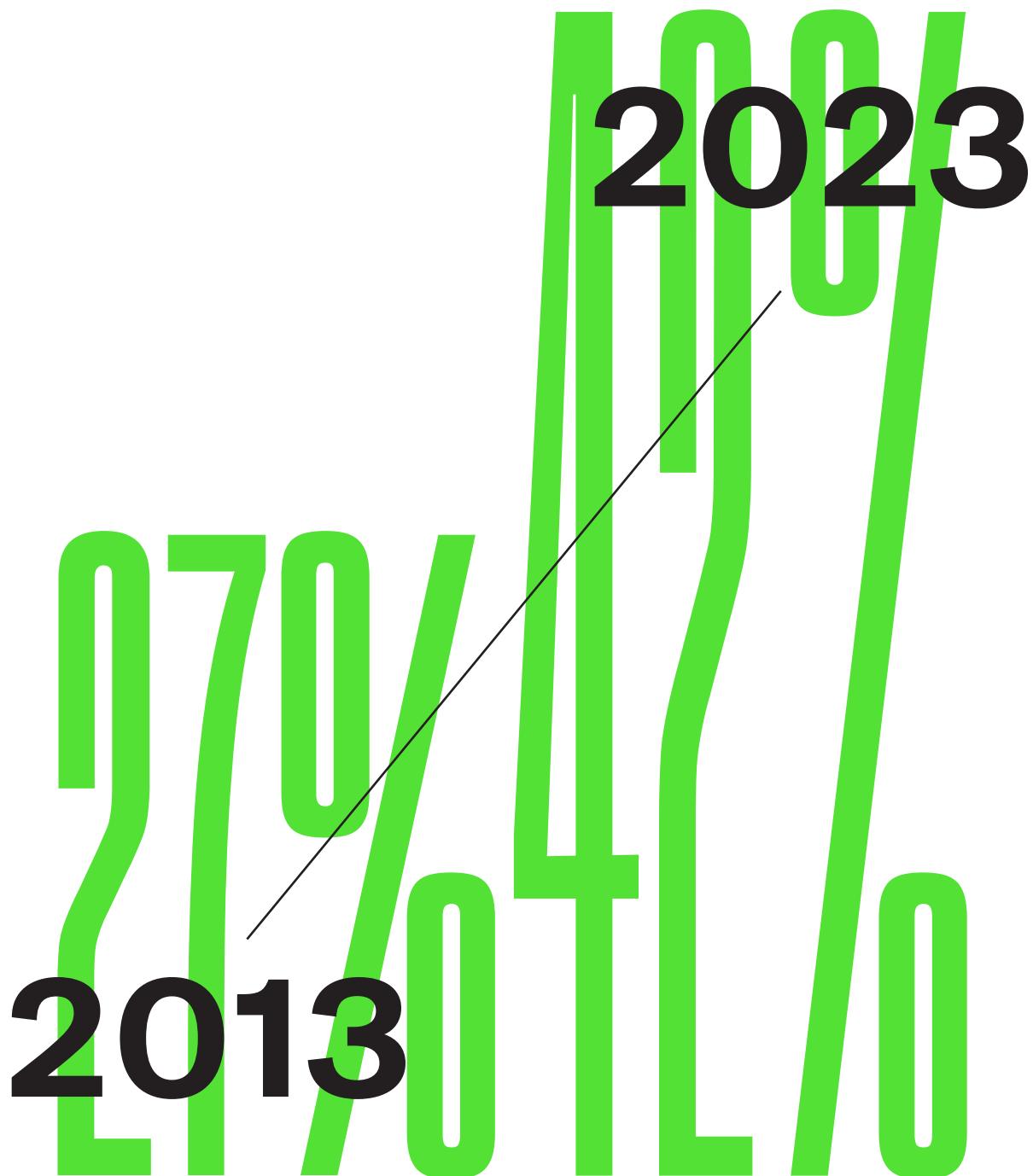
Atar Roto Presse S.A.

Un grand merci à toutes les personnes, institutions et associations qui ont accepté de contribuer à ce projet et mis à disposition leur expertise :

Aspasie
Association 360
Association Découvrir
Association des médiatrices interculturelles (AMIC)
Aux 6 logis
Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV)
Camarada
Centre LAVI
Cie Plus de Doute !
Collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS)
DécadréE
Département de l'Instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)
Elena Pont, Université de Genève
Établissements publics pour l'intégration (EPI)
Fédération genevoise des associations LGBT
F-information
Groupe santé Genève
Isabelle Collet, Université de Genève
Lestime
Marlyse Debergh, Université de Fribourg
Marta Roca i Escoda, Université de Lausanne
Mélanine Suisse
OrTria santé-social
Parti le Centre, Commission consultative égalité
Parti Les Vert-e-s, Commission consultative égalité
Parti Socialiste, Commission consultative égalité
Patricia Perrenoud, Haute école de santé Vaud (HESAV)
Réseau femmes*
Solenne Gouilhers, Université de Genève
Unité de santé sexuelle et de planning familial des HUG
Viol-Secours
Voie F

Elles ne peuvent être tenues responsables du contenu et des positions exprimées dans ce document en-dehors de leurs citations directes.

La proportion de filles dans la formation en « architecture et urbanisme » a augmenté entre 2013 et 2023 de 27% à 42%



Formation, éducation

En bref

- Les choix d'orientation professionnelle sont influencés par le genre dès l'enfance ;
- Les femmes restent sous-représentées dans les domaines scientifiques et techniques, malgré une progression dans certaines formations ;
- Des initiatives cherchant à déconstruire les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge permettent d'agir sur ce phénomène ;
- La formation des adultes est un levier important pour valoriser les métiers de la santé et du social majoritairement occupés par des femmes ;
- L'éducation sexuelle et l'inclusion des élèves LGBTQIA+ progressent mais rencontrent encore des résistances.

Chiffres clés et constats

En matière d'éducation et de formation, les choix des jeunes demeurent encore fortement déterminés par le genre. Au sein des filières professionnelles genevoises, c'est le travail social qui concentre la plus grande part de filles (68%), en légère baisse par rapport à 2013 (-3 points). La part des filles a augmenté dans beaucoup d'autres domaines de formation, même si elles restent minoritaires. Elle passe par exemple de 27% à 42% en « architecture et urbanisme » et de 15% à 22% en « horticulture ». Les filles demeurent cependant largement minoritaires dans certaines formations, comme dans les filières de « l'électricité et énergie », de la « construction et génie civil » ainsi que celles liées aux « véhicules à moteur » où elles représentent moins de 7% des élèves¹.



« La recherche montre que l'absence de rôles-modèles a une forte influence sur les choix de carrière des enfants. Or, ces modèles existent, ils sont juste méconnus ! Pour pallier ce problème, le Festival Femmage propose le temps d'un week-end diverses activités pour échanger sur le manque de rôles modèles féminins. Nous avons organisé des lectures, jeux de société et autres activités pour sensibiliser les enfants avant que les stéréotypes de genre ne soient trop installés. Des garçons, venus dans le cadre de leur école de théâtre, nous ont confié se rendre compte « qu'en fait les filles sont trop fortes ». Le fait de voir pendant plusieurs heures de nombreux modèles de femmes et de filles était nouveau pour eux, tout comme le fait même d'observer des femmes organisant le festival, portant des choses lourdes et vaquant à des activités habituellement réservées aux hommes. » (Cie Plus de Doute !)

Au niveau de l'éducation supérieure, les chiffres restent relativement similaires à ceux de 2009. Les étudiantes sont toujours majoritaires à l'Université de Genève : de 61% en 2009, elles sont passées à 63% en 2023. La situation est comparable dans les cursus de sciences humaines et sociales (71% d'étudiantes) ou de médecine et pharmacie (71% d'étudiantes). Les filles sont beaucoup moins nombreuses dans les branches scientifiques, notamment certains cursus tels que la physique (23%) ou l'informatique (14%)².



Du point de vue de l'offre de formation, un Master en Etudes genre a été créé en 2006 dans la Faculté des Sciences de la Société. La Faculté des Lettres offre un programme en Etudes genre depuis plusieurs années. Quelques enseignements sur les questions de genre ont fait leur apparition dans d'autres facultés mais restent souvent tributaires des intérêts des enseignants. Depuis 2012, la formation aux questions de genre et d'égalité, jusqu'ici uniquement obligatoire pour les futur-e-xs enseignant-e-xs du secondaire, a été étendue à l'école primaire.

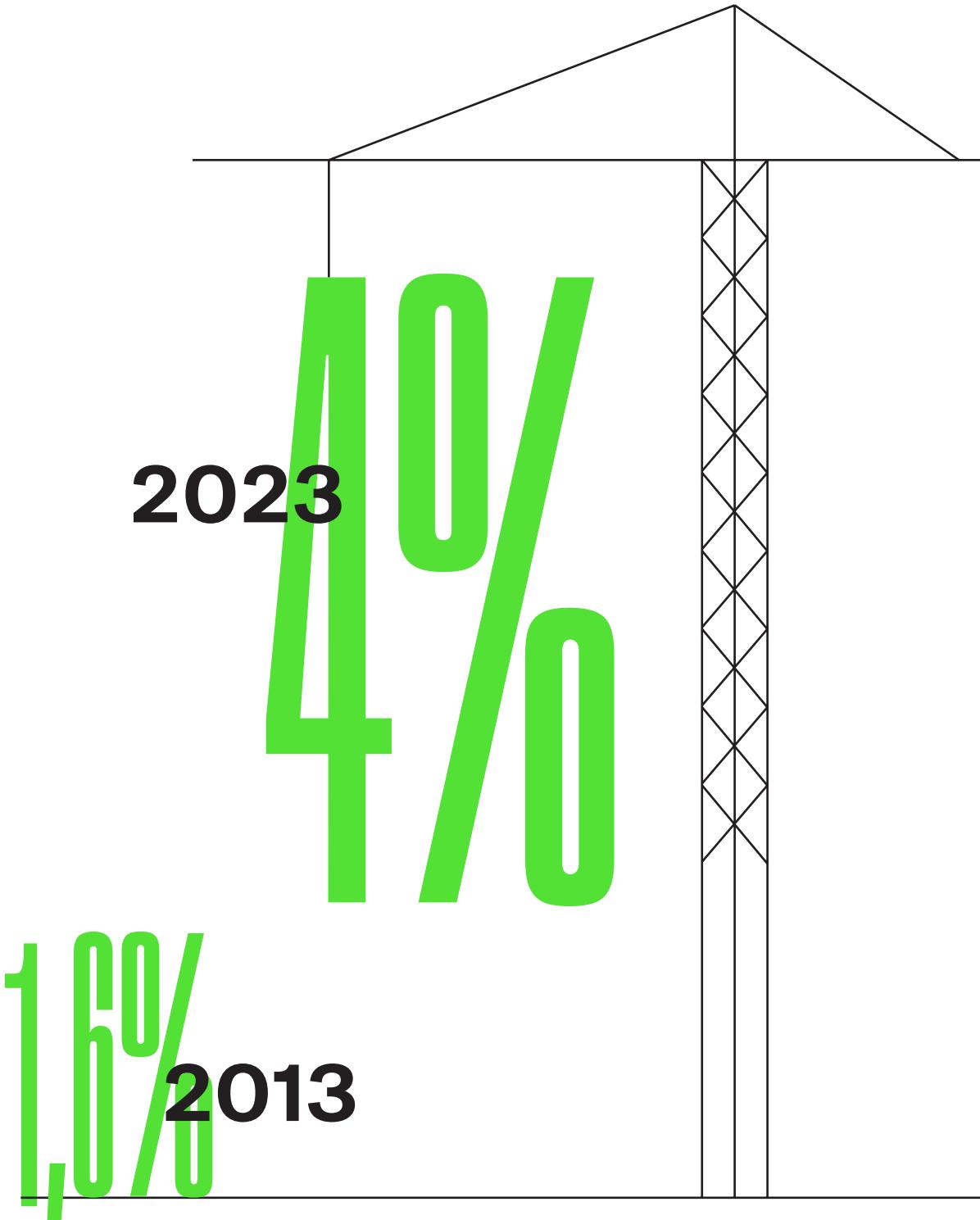
Au niveau de l'école primaire, le ratio hommes/femmes dans l'enseignement n'a pas changé depuis 2011, avec près de 85% d'enseignantes en 2023. Il est en légère augmentation pour les femmes au niveau du secondaire II, qui passent de 48% des enseignant-e-xs en 2009 à 51% en 2023³. L'écart se creuse donc toujours à mesure qu'augmente le niveau de formation. Au sein des HES, le taux de femmes professeures demeure stable, à près de 39%⁴.

À l'Université, le phénomène de plafond de verre persiste, puisque si la parité est presque parfaitement atteinte au niveau des postes de collaborateur-ice-xs de l'enseignement et de la recherche (49,6% de femmes contre 50,4% d'hommes), les femmes accèdent encore dans une moindre mesure aux postes professoraux, malgré la hausse sensible qui peut être observée (17% de femmes en 2009, 34% en 2023)⁵.

D'autre part, l'écart de genre en matière de formation des adultes s'est considérablement réduit. Parmi l'ensemble de la population âgée de 25 ans ou plus, la part des femmes ayant achevé une formation de niveau tertiaire (école professionnelle supérieure, université, haute école) est passée de 37 % en 2012 à 45 % en 2022, ce qui est très proche du taux des hommes (46%)⁶.

2 Université de Genève (2024), Egalité & diversité à l'UNIGE, Genève
3 État de Genève, « Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève » [En ligne]. Disponible : <https://www.ge.ch/annuaire-statistique-enseignement-public-prive-geneve/enseignement-primaire>
4 HES-SO (2022). Rapport de gestion 2022, Genève.
5 Université de Genève (2023), Statistique universitaire. Corps étudiant, diplômes et personnel 2023, Genève.
6 OCSTAT (2024), « Formation et profession » [En ligne]. Disponible : <https://statistique.ge.ch/egalite/#formation>

Entre 2013 et 2023 la proportion de filles reste minoritaire dans les professions de « l'électricité et énergie » 0% à 0.8% et « construction génie civil » 1,6% à 4%.



« La formation est un outil clé pour améliorer les conditions de travail, la reconnaissance et le statut des métiers de la santé et du social. Elle permet notamment d'œuvrer en faveur d'une véritable égalité des chances. Afin de valoriser ces métiers, majoritairement occupés par des femmes, le rôle de l'OrTra santé-social Genève est d'assurer la qualité des formations et d'encourager le public à s'engager dans des voies de formation certifiantes. Nous participons aussi à des programmes de préapprentissage d'intégration qui permettent à des jeunes de moins de 35 ans d'intégrer un milieu professionnel en parallèle de cours. Les personnes qui intègrent ce dispositif peuvent se projeter dans un secteur d'activité qu'elles n'auraient peut-être pas autrement envisagé. Ainsi, un jeune homme d'origine afghane nous a expliqué se réjouir de pouvoir travailler, grâce à cette formation, au contact des enfants, ce qui n'était pas le cas dans son pays d'origine » (OrTra)

« Les travailleuses du sexe (TDS) qui souhaitent changer de profession rencontrent des difficultés pour s'insérer professionnellement en raison de la stigmatisation qui existe autour du travail du sexe. L'association SOS femmes et l'OrTra ont mis sur pied une formation pilote inspirée de celle d'aide en soins et accompagnement (ASA) permettant aux TDS de se former dans le domaine de la santé. Cela a impliqué toute une réflexion sur les compétences transférables entre le travail du sexe et le milieu du soin. Le dispositif permet de préparer les participantes à l'examen fédéral (AFP ASA) tout en ayant accès à un accompagnement renforcé, par exemple via des cours de langues » (SOS femmes et OrTra)

Zoom sur... l'égalité à l'école

Des postes de référent-e-xs à l'égalité ont été créés dans des établissements du secondaire I et secondaire II afin de favoriser, selon l'échelle et les besoins spécifiques de l'établissement, la mise en place d'activités de promotion d'égalité à l'école. Celle-ci passe notamment par la formation des enseignant-e-xs et la création de supports pédagogiques à destination des élèves. En 2019-2020, de nouvelles brochures, intitulées L'école de l'égalité, ont été produites pour l'enseignement primaire et secondaire I. Elles permettent d'aborder la thématique de l'égalité de manière didactique par le biais des disciplines (français, mathématiques, histoire, etc). Deux expositions autour du droit de vote et d'éligibilité des femmes ainsi que la Convention d'Istanbul circulent également dans les établissements scolaires. Le projet Futur en tous genres, qui permet à des jeunes de découvrir un métier dans lequel leur genre est sous-représenté, continue à se développer depuis 2001⁷.

Dans le canton de Genève, des cours d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle sont dispensés par le service

de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), de l'école primaire au secondaire II, de manière adaptée au développement de l'élève. Ces enseignements sont régulièrement remis cause par des pétitions portées par des collectifs de parents⁸. Pourtant, une enquête externe mandatée par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation en 2024, a mis en évidence le besoin d'harmoniser et de renforcer l'éducation sexuelle dans l'ensemble de la Suisse, notamment pour les élèves allophones ainsi que les élèves en situation de handicap⁹. En effet, les élèves en milieux spécialisés ne disposent que de peu d'interventions, et celles-ci ont tendance à renforcer les normes de genre¹⁰.

« Un défi majeur de ces prochaines années tient au fait de développer, voire de maintenir à minima, les prestations en matière d'éducation sexuelle. L'éducation sexuelle est régulièrement attaquée sur le plan politique. Cela crée un climat de peur et de polarisation et ce, alors même que la population y est généralement favorable » (Unité de santé sexuelle et de planning familial, HUG)

Partant d'une réflexion centrée uniquement sur les rapports hétérosexuels, , ces dernières années ont vu émerger de nouvelles initiatives pour mieux accompagner les élèves issus de la diversité sexuelle et de genre.

« Nous avons conclu un mandat de prestation avec le Département de l'instruction publique genevois (DIP) pour intervenir au secondaire II et au cycle d'orientation sur la prévention de l'homophobie et de la transphobie. Ces moments de sensibilisation se font à la demande des établissements et ont pour objectif d'aménager un espace de parole, de déconstruire les mythes et préjugés, et de répondre aux questions des élèves à partir de la réalité de leur classe. Pour la plupart, c'est la première fois qu'ils entendent parler de ces questions à l'école. Depuis 15 ans, nous constatons une polarisation des opinions des élèves, avec des résistances plus virulentes d'un côté mais aussi des jeunes plus sensibilisé-e-xs de l'autre. Avant d'intervenir auprès des classes, nous formons également les enseignant-e-xs. Il n'est pas rare que le dialogue soit plus difficile auprès des adultes que des jeunes » (Fédération genevoise des associations LGBT)

Début 2020, la direction générale de l'enseignement secondaire II a établi une directive pour fixer les modalités de prise en charge administrative, institutionnelle et sociale

⁸ Voir notamment la dernière pétition en date « contre les enseignements anti-scientifiques sur la sexualité à l'école publique » déposée au Grand Conseil en 2024.

⁹ Roger Keller, Esther Kirchhoff et Simone Schöch (2024), *Sex Education Switzerland (SES) – Étude sur la mise en œuvre de l'éducation sexuelle en Suisse*, Rapport final sur mandat du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation. Zurich : Haute école pédagogique de Zurich.

¹⁰ Sophie Torrent (2020), « Devenir une belle jeune fille » ou « Être fier de ses muscles », *Tensions liées au genre dans les cours d'éducation sexuelle spécialisée*, thèse de doctorat de l'Université de Fribourg.

des élèves trans* et pour présenter les conditions à mettre en place, au sein d'un établissement scolaire, pour assurer un climat scolaire non discriminant, protecteur et accueillant, par exemple en employant le prénom d'usage choisi par l'élève (même si celui-ci n'a pas été changé à l'état civil), ou en proposant d'utiliser des espaces non mixtes du genre ressenti (toilettes, vestiaires)¹¹.

« Cette directive demeure malheureusement méconnue de la plupart des enseignant-e-xs et n'a pas suffisamment été communiquée. C'était pourtant un signal important en faveur de l'inclusion des élèves trans. En effet, l'égalité est trop souvent considérée comme un problème relationnel entre élèves plutôt que comme un enjeu de l'école elle-même. On finit par faire peser la responsabilité de l'éducation à l'égalité sur celles et ceux qui en sont victimes. Or, la déconstruction des stéréotypes de genre des élèves doit aller de pair avec une politique transversale d'égalité pour l'école dans son ensemble » (Isabelle Collet, Université de Genève).

« Il y a un grand travail qui se fait actuellement au niveau administratif. En effet, une équipe travaille à faire évoluer les bases de données pour intégrer les transitions et la fluidité de genre. Le changement prend du temps ; il vise entre autres à éviter au maximum que les élèves soient "outés" [que leur identité de genre soit révélée à leur insu, NDLR] » (Département de l'Instruction publique, de la formation et de la jeunesse).

Perspectives

Loin d'être acquise, la question de l'égalité à l'école continue à dépendre de l'intérêt des établissements. Au risque d'être considérées comme un effet de mode, les questions d'égalité doivent être considérées comme un véritable enjeu didactique, faisant notamment l'objet d'évaluation auprès des élèves, ce qui implique de repenser les pratiques pédagogiques sous cet angle¹². Les retours du terrain confirment l'existence d'un fossé grandissant entre jeunes femmes et jeunes hommes en ce qui concerne les questions d'égalité et de genre¹³. La plus grande visibilité donnée aux questions de genre et d'égalité ces dernières années, accentuée par Internet et les réseaux sociaux, constitue une véritable opportunité pour sensibiliser la jeunesse, mais aussi un défi face à la prolifération de discours opposés, en particulier masculinistes, visant les jeunes hommes.

11

Direction générale de l'enseignement secondaire II « Procédure P-DGESII-SEL-04 Prise en charge des élèves transgenres » entrée en vigueur le 17.01.2020.

12

Communications personnelles avec Dora Kiss et Isabelle Collet, janvier 2025 et novembre 2024.

13

Communications personnelles avec Dora Kiss et la Fédération genevoise des associations LGBT, janvier et février 2025. Sur les perceptions des jeunes générations au sujet de l'égalité, consulter Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) (2024), *Baromètre national de l'égalité*, Zurich.

[En ligne] Disponible : https://www.equality.ch/pdf_f/Gleichstellungsbarometer_2024_Kurzversion_f.pdf

«Aussi nous avons décidé cette année d'organiser des conférences sur les masculinités. L'objectif est de montrer que le féminisme peut apporter beaucoup aux hommes sur lesquels pèsent aussi des attentes stéréotypées, toxiques voire destructrices. Par exemple, les stéréotypes de genre mènent les jeunes hommes à adopter des comportements à risque comme la consommation d'alcool au volant, qui se traduit par une plus forte mortalité masculine que féminine, sur les routes. Un de nos futurs défis est donc de faire comprendre aux jeunes hommes, dont certains n'hésitent pas à se montrer ouvertement sexistes, que le féminisme peut leur apporter quelque chose. Pour cela, il faut penser à d'autres manières de faire, qui ne dépendent pas uniquement de la voix des adultes – cette voix n'a plus forcément tellement de crédit à l'heure d'internet, des «faits alternatifs» et des réseaux sociaux» (Département de l'Instruction publique, de la formation et de la jeunesse).

Le monde professionnel

En bref

- Bien que certaines améliorations soient constatées en termes d'écart salarial, les inégalités de genre persistent dans le monde du travail ;
- Ces différences de rémunération s'expliquent par le choix du secteur d'activité, le taux d'emploi, l'accès aux postes à responsabilités et par les discriminations ;
- Les femmes et les minorités de genre sont davantage confrontées au harcèlement sexuel, au sous-emploi, aux contrats précaires et à la pauvreté, notamment en raison de la difficulté à concilier travail et vie familiale ;
- Les politiques familiales, en particulier le congé parental, ont une influence directe sur la participation des femmes au marché du travail ;
- Le développement du temps partiel et des politiques de diversité est une opportunité pour agir sur les inégalités professionnelles.

Chiffres clés et constats

Les inégalités présentes au sein du monde professionnel sont mesurées avec des méthodes de calcul qui ont varié dans le temps. Depuis quelques années, la Suisse a adopté l'écart global de revenus qui permet de mesurer l'écart entre toutes les heures de travail rémunéré accompli pendant

la vie active (et non pas uniquement les écarts de salaire). En 2018, le revenu des femmes suisses, perçu pour toutes les heures de travail accompli pendant la vie active, était ainsi inférieur de 43,2% à celui des hommes¹⁴.

Cette différence s'explique par plusieurs facteurs : le secteur d'activité, les femmes étant surreprésentées dans des professions moins rémunératrices telles que la santé ou le social, les différences de temps de travail et de responsabilités, ainsi que les discriminations.

« Les métiers du social sont majoritairement exercés par des femmes. Dans ces mêmes métiers, la part minoritaire des hommes est pourtant trop souvent surreprésentée au sein des directions, ce qui n'est néanmoins plus le cas dans notre institution. En nous inspirant des approches du travail du care, qui soulignent que ces métiers ne reposent pas sur des qualités « naturelles » souvent associées aux femmes, mais sur de véritables compétences encore trop peu reconnues, nous avons lancé une recherche avec la Haute école de travail social (HETS) pour valoriser ces compétences professionnelles mobilisées dans l'accompagnement et faire mieux reconnaître le travail de nos équipes. Notre objectif est de montrer qu'accompagner les personnes en situation de handicap n'est pas juste un « travail intuitif » mais que cela implique des compétences essentielles, trop souvent invisibilisées alors qu'elles relèvent d'un vrai savoir-faire complexe. Cette initiative rencontre beaucoup d'intérêt de la part de nos collaborateur-ice-xs » (Établissements publics d'intégration)

« Le travail du sexe est dans l'immense majorité exercé par des femmes. À partir du moment où il est exercé de manière légale, c'est un travail qui doit être reconnu comme tel et qui doit ouvrir des droits comme pour les autres indépendantes. Pourtant, les travailleuses du sexe sont confrontées à de nombreux abus et discriminations, dans le domaine des assurances, par exemple. Leur activité demeure partiellement criminalisée car elles doivent se déclarer auprès de la police, une obligation qui n'existe pas pour d'autres activités professionnelles. Depuis 2017, nous avons obtenu une modification de la loi sur la prostitution. Aspasie a obtenu un mandat de l'État pour réaliser des séances d'information obligatoires auprès de toute personne s'inscrivant comme nouvelle travailleuse du sexe à Genève. Ces séances ont pour objectif de renseigner sur les droits et les devoirs, les enjeux de santé et de donner des conseils pour exercer ce métier dans les meilleures conditions possibles. Cela permet aussi d'identifier notre association comme un lieu ressource vers lequel s'adresser en cas de difficultés. L'extrême majorité (près de 98%) des personnes trouvent ces séances utiles et en ressortent renforcées, plus confiantes en elles » (Aspasie)

14

Confédération suisse (2022), « Le Conseil fédéral adopte le rapport sur les écarts de revenus entre femmes et hommes », [En ligne]. Disponible : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-90256.html>

La culture de travail favorisant un climat sexiste peut également représenter une source de discriminations et d'inégalités. S'agissant du harcèlement sexuel, les chiffres restent stables depuis 2007, avec près d'un tiers de femmes rapportant avoir subi un tel comportement dans les 12 derniers mois¹⁵.

Des études récentes menées en Ville de Genève concluent à des résultats similaires. Les victimes sont majoritairement des femmes (70%), parmi lesquelles sont surreprésentées les femmes ayant des contrats à durée déterminée, stagiaires ou apprenties, ainsi que les femmes cadres sans fonction d'encadrement. 75% des faits sont commis par des hommes (plutôt que des groupes mixtes ou des femmes seules)¹⁶.

Les personnes LGBTQ+ sont également particulièrement visées. Ainsi, la moitié (51%) des personnes issues d'une minorité de genre et 20% des personnes issues d'une minorité sexuelle ont été victimes de discriminations dans le contexte professionnel au cours des 12 derniers mois¹⁷. Selon ces mêmes données, les femmes lesbiennes ou bisexuelles sont plus souvent discriminées que les hommes homosexuels, démontrant l'articulation existante entre la lesbophobie et le sexism¹⁸.

«Dans le domaine de la culture (théâtre, cirque, cinéma, etc.), il existe une culture du «génie» qui permet tout, au nom de l'art. Cette culture de travail est à l'origine de nombreuses violences de genre. Ces dernières années cependant, les choses ont commencé à bouger. Le fait de pouvoir parler et dénoncer ces figures sacrées est une nouveauté, même si les sanctions ne suivent pas toujours. La présence de plus en plus importante de femmes dans des postes à responsabilité permet aussi de faire changer les choses. Ce qui fonctionne, c'est de donner l'opportunité aux femmes de monter des projets, de montrer qu'elles sont capables de les mener à bien et d'embaucher d'autres femmes pour créer de nouveaux espaces, qui ne sont pas générateurs de violences »(Cie Plus de Doute!)

15 Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEg) (2008), *Risque et ampleur du harcèlement sexuel sur le lieu du travail, Berne*; Pour les chiffres récents, voir Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEg) (2024), *Étude concernant le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, Berne*.

16 Ville de Genève, *Harcèlement sexuel au travail. État des lieux, analyse du dispositif existant et préconisations pour la mise en place d'une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement sexuel au travail au sein de l'administration*, rapport de janvier 2024.

17 Léila Eisner et Tabea Hässler (2022), *Panel suisse LGBTQ+ [En ligne]*. Disponible : <https://www.gendercampus.ch/fr/document/panel-suisse-lgbtq-rapport-de-synthese-2022>

18 Lorena Parini et Anouk Lloren (2017), « Les discriminations envers les homosexuel-le-s dans le monde du travail : Résultats d'une enquête en Suisse », *Travail, genre et sociétés*, vol. 2, n°38, pp. 151-169.

«Depuis quelques années, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) a pris une importance croissante, sous l'influence des objectifs de développement durable et des obligations réglementaires pesant sur les entreprises. Dans ce cadre, de nombreux grands groupes ont créé des postes dédiés à la «diversité et l'inclusion» et mis en place des plans d'action visant à favoriser l'intégration des profils issus de la diversité et à transformer la culture de travail. C'est une belle opportunité, mais uniquement si cela s'accompagne de mesures à long terme. En effet, on observe que certains de ces postes ferment déjà. Pour s'assurer que cet engagement soit pérenne, il faut miser sur les relations avec les personnes plutôt qu'avec les structures, pour que cette préoccupation vienne des employé-e-xs plutôt que par le haut. Depuis 2018, nous avons mis sur pied un Service entreprise qui permet à des employé-e-xs de réaliser du bénévolat de compétences sous la forme de coaching ou d'accompagnement des femmes migrantes. Avec plus d'une soixantaine d'entreprises et d'organisations partenaires, ce projet rencontre un grand succès, tant du côté des employé-e-xs, qui se rendent compte de la qualité des profils rencontrés, que des usagère-x-s, qui saisissent mieux le marché du travail, développent leur réseau et renforcent leur confiance en elles » (Découvrir)

«Les sensibilisations sont utiles pour lutter contre le harcèlement sexuel, mais elles ont un impact limité sans changement structurel. Il est important de pouvoir compter sur des entreprises alliées sur le terrain, engagées à transformer les cultures et pratiques de travail en profondeur. C'est pour cela que le BPEV développe et soutient des programmes d'accompagnement des entreprises. On remarque d'ailleurs un plus grand intérêt de leur part sur ces questions ces dernières années » (BPEV)

Depuis 2011, les chiffres de l'égalité professionnelle montrent un certain nombre de progrès, bien qu'un long chemin reste à parcourir. L'écart des salaires est passé de 33,7% en 2008 à 27% à Genève en 2022¹⁹. De plus en plus de femmes sont actives sur le marché du travail : l'écart de taux d'activité s'est réduit, de 11,7 points en 2011 à 9,4 points en 2022, avec 55,7% des femmes (contre 65,1% des hommes) qui exercent une activité rémunérée ou sont à la recherche d'un emploi²⁰.

De grandes disparités demeurent concernant le taux d'occupation : de 2012 à 2022, le taux de femmes employées à temps partiel (34-35%) et à temps plein (54-55%) est resté le même dans le canton de Genève²¹. Les femmes en couple avec enfants sont les plus concernées : 60% d'entre elles travaillent à temps partiel, alors que les hommes en couple avec enfants sont les moins concernés (8% contre 15% pour les célibataires sans enfants)²². La naissance d'un

19
20
21
22

Office cantonal de la statistique (OCSTAT), communication personnelle, le 19.11.2024.
OCSTAT, « Famille et emploi », [En ligne], Disponible : <https://statistique.ge.ch/egalite/#famille>
OCSTAT, « Famille et emploi », [En ligne], Disponible : <https://statistique.ge.ch/egalite/#famille>
Office cantonal de la statistique (OCSTAT) (2020) « Le travail à temps partiel dans le canton de Genève : comparaison entre femmes et hommes », Communications statistiques n°61.

enfant est ainsi associée à un ralentissement de la carrière des femmes: près de 73% des mères réduisent leur taux d'occupation ou cessent temporairement de travailler en Suisse²³.

Entre 2012 et 2022, le travail à temps partiel a progressé trois fois plus que le travail à temps plein (+14,7% contre +4,4%) et ce notamment chez les hommes, dénotant une transformation du marché du travail²⁴.

Une partie des inégalités de salaire s'explique par la formation, le temps partiel ou la position hiérarchique, mais il demeure une partie « inexpliquée » liée à la discrimination salariale. Un rapport de 2025 de l'Office fédéral de la justice sur la Loi sur l'égalité (LEg) montre que les inégalités ont augmenté dans l'ensemble de l'économie, secteurs privé et public confondus (48,2% en 2022, contre 47,8% en 2020 et 45,4% en 2018). D'autre part, plus de la moitié des employeurs manquent à leurs obligations d'analyser l'égalité des salaires²⁵.

«Avec la pénurie de main d'œuvre annoncée, les entreprises ne pourront se contenter de sélectionner mais devront surtout attirer leur futur personnel. Les femmes qui travaillent le plus souvent à temps partiel par manque de conciliation entre vie privée et professionnelle, constituent un vivier de compétences disponibles auquel il s'agit de s'adapter pour soutenir un engagement professionnel plus important; des attentes qui rencontrent également celles des jeunes générations dans l'évolution du rapport au travail» (BPEV)

Le sous-emploi, soit le fait de vouloir travailler davantage sans trouver d'emploi à un taux d'activité plus élevé, touche trois fois plus les femmes que les hommes²⁶. En outre, les femmes sont surreprésentées dans l'emploi « atypique » (faibles revenus, temps de travail partiel, contrat précaire, etc.).

Majoritaires en situation de sous-emploi, plus nombreuses dans les métiers les moins rémunérateurs et situées à des niveaux inférieurs de la hiérarchie professionnelle, les femmes sont plus susceptibles d'être touchées par la précarité.

23 Office fédéral de la statistique (OFS) (2021), *Les familles en Suisse*, Neuchâtel.

24 Office fédéral de la statistique (2022), « Entre 2012 et 2022, le travail à temps partiel a progressé trois fois plus que le travail à plein temps » [En ligne] Disponible : <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr>

25 Office fédéral de la justice (OFJ) (2025), *Rapport Bilan intermédiaire de la mise en œuvre des art. 13a à 13i de la loi sur l'égalité (LEg)*, Berne.

26 Brettina Fredrich (2022), « Les causes de la pauvreté féminine dans une Suisse riche », (In)égalité : la pauvreté féminine, Caritas, pp. 43-56.

«Le Réseau femmes a mis sur pied un dispositif commun, «Ellemploi», de soutien à l'insertion pour accompagner les femmes peu ou pas qualifiées qui sont proches du marché de l'emploi mais ont besoin d'un soutien pour trouver un travail. Ce dispositif se fait en complémentarité avec les associations partenaires, notamment Voie F, F-Information, SOS-Femmes et Camarada. Cette mutualisation d'expériences favorise l'échange de pratiques. Nous constatons que les femmes que nous accompagnons rencontrent plusieurs freins dans leur insertion professionnelle: manque de réseau professionnel, situation familiale (garde des enfants, absence de partenaire soutenant-e) mais aussi enjeux de santé. Le fait de vivre dans la précarité et de ne pas pouvoir se soigner comme il faut favorise le développement de maladies chroniques, ce qui forme un nouvel obstacle à l'insertion professionnelle » (Projet Ellemploi, Réseau femmes*)*

Cumulée à l'écart salarial, la différence du taux d'activité a des conséquences très concrètes une fois arrivé l'âge de la retraite. Ainsi, les femmes touchent 30% de rentes en moins que les hommes, un taux stable depuis 2014. Seules 49,9% d'entre elles touchent une rente du deuxième pilier, contre 68,9% des hommes. La Suisse est à ce sujet l'un des pays européens les plus inégalitaires en matière de retraite, bien au-dessous de la moyenne de l'Union Européenne et aux côtés de pays tels que Malte et Chypre²⁷.

Du fait de ces divers facteurs de précarisation, les femmes âgées sont plus dépendantes de l'aide sociale: près des deux tiers des bénéficiaires de prestations complémentaires sont des femmes²⁸.

«Face au constat de la précarité féminine, nous avons mis en place un système de prêt sans intérêt qui permet à des personnes solvables mais qui ne disposent pas de réserve financière d'avoir accès à des liquidités (1'000 CHF maximum) pour répondre à un besoin ponctuel. L'objectif est d'éviter la prise de crédit et le risque d'endettement qui s'en suit. C'est un dispositif qui fonctionne bien et permet d'échelonner, avec une certaine souplesse, des remboursements sur 5-12 mois. » (F-information)

27

Office fédéral de la statistique (OFS), Écart de rente^[En ligne]. Disponible: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/egalite-femmes-hommes/revenu/ecart-rente.html>

28

Brettina Fredrich (2022), «Les causes de la pauvreté féminine dans une Suisse riche», *(In)égalité: la pauvreté féminine*, Caritas, pp. 43-56.

HOMMES

À leur retraite, les femmes touchent 30% de rentes en moins que les hommes.

FEMMES

68,9%

Seulement 49,9%
des femmes touchent une
rente 2^e pilier contre 68,9%
des hommes.

49,9%



Zoom sur... le congé parental

Jusqu'en 2021, la Suisse était le seul pays européen à ne pas disposer de congé paternité inscrit dans la loi. Depuis 2022, les épouses de femmes venant d'accoucher ont également le droit au congé dit de « paternité ». L'introduction d'un congé paternité de deux semaines, non obligatoire, a rencontré un vif succès²⁹. Pour autant, de nombreuses organisations familiales et féministes s'accordent pour reconnaître que ce délai est trop court³⁰.

La Suisse est le seul État européen à ne pas disposer de congé parental permettant à l'un des parents de prendre un temps supplémentaire (rémunéré ou non) pour se consacrer au soin et à l'éducation des enfants. Divers modèles ont été proposés depuis 2011, dont le modèle de congé parental de la Commission fédérale pour les questions familiales (COFF) de 22 semaines s'ajoutant aux 16 semaines actuelles de congé maternité et de paternité³¹. De nombreux travaux soulignent que le congé parental long a des effets positifs sur la santé de la mère, sur l'acquisition de compétences parentales par le deuxième parent, mais aussi sur la situation professionnelle des mères³².

Le 18 juin 2023, la population genevoise a accepté l'initiative portée par les Verts' Libéraux d'un congé parental de 24 semaines (minimum 16 semaines en cas de maternité et 8 pour l'autre parent) pour les couples hétérosexuels, homosexuels, les parents adoptifs ainsi que les parents d'accueil permanents. Le Conseil fédéral a suspendu la mesure, estimant qu'elle ne relevait pas de la prérogative des cantons : il souhaite réviser la loi sur les allocations pour pertes de gain (APG) afin de permettre aux cantons d'instaurer une assurance de parentalité pour l'autre parent. Pour donner suite à l'initiative de cantons latins qui poussent également pour qu'un congé parental soit mis en place au niveau fédéral, la question sera débattue au Parlement fédéral³³. Plus récemment, une initiative interpartis a relancé le débat autour d'un congé familial de 18 semaines remplaçant les congés maternité et paternité³⁴.

29 Roth Anja (2022), « La majorité des pères profite du congé paternité », Sécurité sociale CHSS [En ligne] Disponible : <https://sozialesicherheit.ch/fr/la-majorite-des-peres-profitent-du-conge-de-paternite>
30 Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) (2024), *Baromètre national de l'égalité*, Zurich.
31 Commission fédérale pour les questions familiales (COFF) (2022), *Congé parental: qu'attend la Suisse ?*, Document prise de position n°1, Berne.
32 Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) (2017), *Connaissances scientifiquement fondées sur les effets du congé parental, du congé maternité et du congé paternité*. Revue de la littérature, Berne.
33 Alain Meyer (2024), « Congé parental: pousser Berne à réagir », Le Courrier, 5 novembre 2024.
[En ligne] Disponible : <https://lecourrier.ch/2024/11/05/conge-parental-forcer-berne-a-reagir/>
34 Syna (2024), « Un nouvel ouvrage générationnel pour la Suisse: une alliance interpartis lance l'initiative pour un congé familial » [En ligne] Disponible : <https://syna.ch/fr/actualites/un-nouvel-ouvrage-generationnel-pour-la-suisse-une-alliance-interpartis-lance-linitiative-pour-un-conge-familial>

Perspectives

Les transformations du marché du travail, notamment le développement du temps partiel chez les hommes ainsi que la visibilité accrue donnée aux enjeux de diversité et d'inclusion, sont des opportunités pour agir sur la précarité féminine et les inégalités de genre qui traversent encore le milieu du travail. Pour autant, pour que les changements soient durables, ils doivent s'inscrire sur le long terme et s'accompagner de véritables transformations de la culture d'entreprise. D'autres leviers d'actions sont possibles pour lutter contre les inégalités de genre : valorisation du travail du care qu'il soit rémunéré ou non, développement de politiques familiales favorisant l'activité professionnelle des femmes, élargissement des congés parentaux ou ouverture de places d'accueil extrafamilial.

Couples, familles et parentalité

En bref

- Le modèle familial où les deux parents travaillent est de plus en plus répandu, mais l'arrivée d'enfants continue à renforcer les inégalités de genre dans les couples hétérosexuels ;
- Le travail de soin (care), les tâches familiales et domestiques demeurent en grande majorité assumés par les femmes et sont peu valorisés ;
- L'investissement public dans le domaine de la petite enfance permet d'agir sur la participation des femmes au marché du travail ;
- En cas de séparation, les femmes sont plus exposées à la pauvreté ;
- Les familles « arc-en-ciel » bénéficient d'une plus grande reconnaissance sociale et juridique mais demeurent confrontées à des inégalités, notamment en matière de filiation et d'accès à la procréation médicalement assistée.

Chiffres clés et constats

Le fait d'avoir des enfants est encore considéré comme une affaire privée en Suisse. En regard du PIB, la Suisse est le pays de l'OCDE qui dépense le moins dans le secteur de la petite enfance, école enfantine comprise. Ainsi, la Suisse est située à la 38ème place sur 41 dans le classement de l'UNICEF sur les politiques familiales dans les pays riches, aux côtés des États-Unis, de l'Australie et de Chypre³⁵.

L'arrivée d'enfants dans les couples hétérosexuels est un facteur clé d'apparition des inégalités de genre. Celles-ci peuvent cependant être modérées par la présence de structures d'accueil de la petite enfance abordables ainsi que par l'existence de congés parentaux longs³⁶. Parmi les causes de ces inégalités, se trouve la baisse du temps de travail de la personne (le plus souvent la femme) gagnant le plus faible revenu. Depuis 2010, la proportion des couples où la mère n'exerce pas d'activité professionnelle a baissé en faveur d'un modèle où les deux partenaires exercent un travail rémunéré, à plein temps ou à temps partiel.

À Genève, le modèle où l'homme travaille à plein temps et la femme est au foyer ne représente plus que 14% des couples hétérosexuels. Seuls 2% des couples suivent une logique inverse (homme au foyer et femme à plein temps). Le modèle le plus fréquent demeure celui où les deux partenaires travaillent à plein temps (28% des couples) suivi du modèle où l'homme travaille à plein temps et la femme à temps partiel (25% des couples). Seuls 3% des couples sont dans une situation où l'homme travaille à temps partiel et la femme à plein temps³⁷.

Contrairement à de nombreux pays européens, la plupart des cantons (à l'exception de Genève, pour le parascolaire, et de Bâle-Ville) ne garantissent pas de droit à une place d'accueil. En Suisse, la proportion de couples ayant recours à l'accueil extra-familial pour des enfants de moins de 15 ans est passé de 38% en 2008-2009 à 62% en 2022, montrant une plus grande implication des femmes sur le marché du travail et une plus grande disponibilité de places d'accueil³⁸.

À Genève, plus de trois quarts des ménages avec enfant de moins de 13 ans ont recours à une garde extrafamiliale.

35

36

Anna Gromada et Domici Richardson (2021), *Where do rich countries stand on childcare?* Florence, UNICEF.
René Levy (2018), « Devenir parents ré-active les inégalités de genre: une analyse des parcours de vie des hommes et des femmes en Suisse », *Social Change in Switzerland*, n° 14. doi:10.22019/SC-2018-00003
OCTSAT « Famille et emploi » [En ligne]. Disponible: <https://statistique.ge.ch/egalite/#famille>
Office fédéral de la statistique (OFS) (2022), Accueil extrafamilial des enfants [En ligne] Disponible: <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/familles/accueil-extra-familial-enfants.html>

Il s'agit du canton où la prise en charge institutionnelle (crèches, jardins d'enfant ou parascolaire) est la plus répandue (61%)³⁹. La demande demeure très importante et les parents rencontrent encore des difficultés à accéder à une place en crèche subventionnée.

Pour les personnes sans emploi, il est particulièrement difficile d'obtenir une place de garde. Ainsi, pour les publics précarisés, ceux issus de la migration plus particulièrement, les difficultés pour accéder aux places en crèche est un facteur important d'isolement et de dépendance économique vis-à-vis du conjoint⁴⁰. D'autre part, si les suisses s'appuient beaucoup sur la garde familiale, les femmes dont la famille ne peut pas venir en Suisse en raison d'un refus de visa sont confrontées à un plus grand isolement social, non sans conséquences sur leur santé mentale et leur capacité à chercher un emploi⁴¹.

«De grands progrès ont été réalisés sur l'accès aux structures ordinaires de garde de la petite enfance pour le public migrant qui n'est pas encore en emploi. Depuis le projet «Entre nous» dont fait partie Camarada et certaines communes pilotes, nous avons réussi à obtenir que des places décousues, par exemple 3 ou 4 fois par semaine en demi-journée, soient plus facilement accordées à des femmes migrantes en formation qui n'étaient pas en emploi» (Camarada)

«À l'ouverture, le bâtiment de la Collective comprendra une crèche halte-jeux. L'objectif est de faciliter l'accès à la formation pour les personnes qui résideront sur place, tout comme l'accès aux prestations des associations au sein de la Collective. Ainsi, une femme qui viendra en consultation dans le bâtiment pourra laisser son enfant le temps de quelques heures. Cette crèche halte-jeux, qui sera financée par la Ville de Genève, se veut aussi exemplaire en matière de pédagogie non genrée et comportera un volet Soutien à la parentalité» (Fondation pour l'égalité de genre)

Le travail non rémunéré (notamment domestique ou de soin) est principalement réalisé par les femmes. Une étude de l'Office fédérale de la statistique (OFS) parue en 2020 estime que le travail non rémunéré représente 9,8 milliards d'heures par an, soit une valeur monétaire estimée à 434 milliards par an.⁴²

39

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) (2021), «Enquêtes sur les familles et les générations 2018», *Communications et statistiques* n°64, Genève.

40

Communication personnelle avec l'AMIC, janvier 2025.

41

Communication personnelle avec Patricia Perrenoud, professeure à la Haute école de santé Vaud, février 2025.

42

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/enquetes/espa-mod-tnr.html>

Le travail non rémunéré est dévolu
majoritairement aux femmes.



Ce travail représente 9,8
milliards d'heures par an,
soit une valeur monétaire
annuelle estimée à 434
milliards de francs.

Dès 2010, le Bureau fédéral pour l'égalité entre les hommes et les femmes (BFEG) soulignait que le travail de care, soit le fait de prendre soin de personnes en situation de dépendance, devrait davantage être pris en compte dans la politique économique et sociale⁴³.

« De nombreuses femmes sont pénalisées parce qu'on leur reproche de ne pas trouver un emploi salarié, alors qu'elles travaillent sans relâche, 7 jours sur 7, pour s'occuper d'enfants en situation de handicap, de conjoints ou de beaux-parents malades. Pour les femmes migrantes, cette injustice est encore plus marquée : leur travail de proche-aidance ne les protège ni du non-renouvellement de leur permis, ni du risque d'expulsion. Il est essentiel de reconnaître et valoriser ce travail indispensable, car sans elles, ces personnes dépendantes devraient être placées en institution, ce qui coûterait bien plus cher à la société » (Camarada)

Entre 2010 et 2020, les pères ont investi nettement plus de temps dans le travail domestique et familial (+5,2 heures par semaine) pour 1,2 heure supplémentaire pour les femmes. Cependant, les femmes continuent d'accomplir 50% de travail domestique et familial de plus que les hommes. En cumulant travail rémunéré et non rémunéré, les femmes vivant en couple hétérosexuel avec enfant disposent de 1,6 heure de temps libre en moins que les hommes par semaine⁴⁴. À Genève également, ce modèle prédomine : les femmes s'occupent principalement des tâches domestiques dans 56% des cas. Dans 36% des couples, les tâches sont réparties de manière équilibrée. Seuls 7% des hommes accomplissent majoritairement les tâches domestiques⁴⁵.

Cette répartition inégale des responsabilités familiales et des revenus a une incidence concrète en cas de séparation. A Genève, entre 2012 et 2022, le nombre de divorces a stagné voire baissé, passant de 1'238 divorces en 2012 à 1'060 en 2022⁴⁶. En 2003, l'autorité parentale était majoritairement attribuée à la mère uniquement (68%), puis aux deux parents (26%) et seulement en grande minorité au père uniquement (6% des cas). Depuis 2014, l'autorité parentale conjointe est devenue la norme en cas de divorce.

43
44

BFEG (2010), Reconnaissance et revalorisation du travail de care. Agir pour l'égalité, Berne.
Office fédérale de la statistique (OFS) (2021), Les femmes ont accompli 50% de travail domestique et familial de plus que les hommes en 2020, mais ceux-ci gagnent du terrain [En ligne]. Disponible : <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr>

45
46

OCSTAT « Famille et emploi » [En ligne]. Disponible : <https://statistique.ge.ch/egalite/#famille>
Office cantonal de la statistique (OCSTAT) (2024), Mémento statistique du canton de Genève, Genève.

Conséquence de la répartition générée du travail éducatif déjà en place avant le divorce, les enfants de parents divorcés résident le plus souvent chez leur mère. Ainsi, les femmes sont cinq fois plus nombreuses que les hommes à la tête de ménages monoparentaux⁴⁷. Loin de montrer un favoritisme par les tribunaux envers les mères, les études montrent que dans 90% des cas, les parents arrivent à se mettre d'accord sans intervention de la justice⁴⁸.

Or, les familles monoparentales sont bien plus à risque de pauvreté. Elles sont près de 14% à vivre dans un logement surpeuplé contre 6% des couples avec enfants. Les femmes sont aussi plus touchées par la pauvreté lorsqu'elles constituent une famille monoparentale (31%) que les hommes (23%). Seul 44% des familles monoparentales touchent une pension alimentaire en Suisse⁴⁹. Le nombre de familles monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale à Genève est cependant en baisse depuis plusieurs années : de 22% en 2008, elles sont passées à 17,2% en 2022⁵⁰.

Le divorce est associé à un risque accru de pauvreté pour les femmes, notamment celles qui ont des enfants et qui ont interrompu leur carrière pour en prendre soin. Ainsi, les femmes avec enfants mineurs subissent en moyenne une baisse de revenu de 38% après un divorce contre seulement 7% pour les pères⁵¹.

« Certains aspects du système d'assistance sociale ont pour conséquence de précariser les femmes séparées. C'est le cas par exemple des subsides d'assurance maladie. Une femme ayant des enfants et se remettant en couple avec une nouvelle personne, avec qui elle a un autre enfant, risque de perdre le droit aux subsides d'assurance maladie pour ses premiers enfants. En effet, le couple forme une famille du point de vue de l'Etat qui prend en compte les revenus du nouveau couple pour déterminer le droit aux subsides de tous les enfants. Pourtant, sans mariage, le nouveau conjoint n'a pas de devoir d'assistance financière des enfants issus de précédentes unions. Ces impensés participent à une précarisation des femmes qui sont le plus souvent celles qui ont la charge de la garde des enfants » (Solène Gouilhers, Université de Genève)

47
48
49
50
51

Office fédéral de la statistique (OFS) (2021), Les familles en Suisse, Neuchâtel.
Conseil fédéral (2024), Garde alternée: Évaluation de la pratique des tribunaux suite à la révision du droit des contributions d'entretien, rapport donnant suite au postulat 21.4141 Silberschmidt du 29 septembre 2021.
Office fédérale de la statistique (OFS) (2021), Les familles en Suisse, Neuchâtel.
OCSTAT (2024), Mémento statistique du canton de Genève, Carouge.
Robert Fluder et Dorian Kessler (2024), « Familles: risque de pauvreté accru après un divorce », Sécurité sociale CHSS^{En ligne}, Disponible : <https://sozialesicherheit.ch/fr/familles-risque-de-pauvrete-acclu-apres-un-divorce>

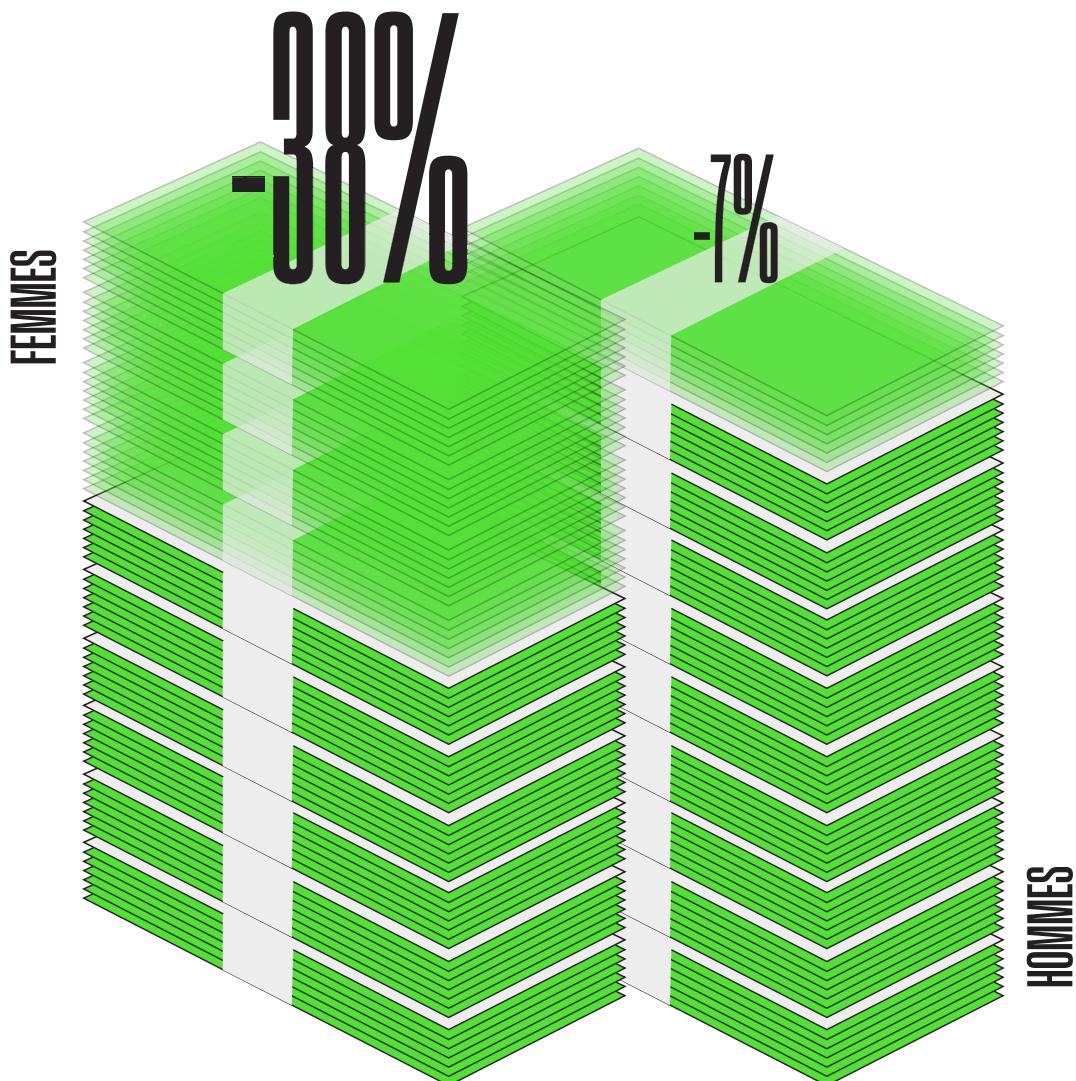
«Lorsque des parents se séparent, une pension alimentaire n'est pas toujours perçue pour les enfants. En effet, si le débiteur de la pension n'a pas suffisamment de ressources pour couvrir son propre minimum vital, on ne peut pas exiger de lui qu'il verse une contribution d'entretien. Comme c'est plus souvent la mère qui a la garde des enfants, c'est à elle que devrait être versée la contribution; en l'absence de cette contribution, elle devra faire appel à l'aide sociale. De plus, en cas d'amélioration de la situation financière du débiteur, la mère doit faire elle-même les démarches auprès de la justice pour obtenir une contribution d'entretien» (F-information)

Zoom sur... la diversité des constellations familiales

Ces dernières années ont marqué une plus grande reconnaissance sociale et juridique des différentes formes de familles. Au-delà du couple hétérosexuel marié, les familles sont monoparentales, homoparentales ou encore recomposées.

Pour les familles homoparentales, appelées également «familles arc-en-ciel», des obstacles subsistent encore aujourd'hui pour une égalité réelle vis-à-vis des familles fondées par un couple hétérosexuel. Dès 2007, les couples de même sexe ont pu s'unir par le biais du partenariat enregistré en Suisse, sans toutefois avoir accès à la reconnaissance de la filiation. Il a fallu attendre 2018 pour que l'adoption de l'enfant du ou de la partenaire soit ouverte pour la première fois aux couples homoparentaux, et 2022 pour que tous les couples obtiennent le droit de se marier. Près de six mois après l'entrée en vigueur de la loi, 749 couples se sont unis et 2'234 ont converti leur partenariat en mariage en Suisse. Genève est le canton romand où ont eu lieu le plus de mariages et conversions de partenariats enregistrés, avec 67 couples d'hommes et 29 de femmes.

Les femmes avec enfants mineurs subissent en moyenne une baisse de revenu de 38% après un divorce contre 7% pour les pères.



« Pour les personnes LGBTIQ+, la famille initiale peut être une source de rejet et de violence. C'est pourquoi nous sensibilisons les professionnel-le-xs de santé et des EMS à l'importance du langage utilisé. Plutôt que de parler systématiquement de « famille », nous privilégions le terme « proches ». Ne pouvant faire reconnaître leur union, les senior-exs LGBTIQ+ ont construit d'autres types de liens, ont une « famille choisie » non reconnue du point de vue juridique » (Association 360)

Le droit au mariage a donné accès au don du sperme pour les couples de femmes mariées ainsi qu'à la filiation automatique des enfants de femmes mariées conçus dans des centres de procréations médicalement assistée (PMA) en Suisse. Au même titre que les pères, les femmes dont la conjointe a accouché ont désormais droit au congé parental de 2 semaines.

Ces évolutions ont été rendues possibles notamment grâce au travail de plaidoyer des organisations et mouvements LGBTIQ+ qui a mené à une plus grande acceptation sociale des familles « arc-en-ciel ». Ainsi, entre 2013 et 2018, la part de personnes genevoises estimant qu'un enfant peut être heureux dans un couple de personnes de même sexe est passée de 36% à 51%. Les hommes et les individus plus âgés sont les plus sceptiques : 46% des hommes l'approuvent, contre 55% des femmes ; 34% parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus, contre 74% des 15 à 24 ans⁵².

Cela étant, des obstacles spécifiques persistent pour les familles arc-en-ciel. Contrairement aux couples hétérosexuels, les démarches de PMA ne sont pas prises en charge dans leur cas par les caisses d'assurance maladie. D'autre part, contrairement aux couples hétérosexuels dont la filiation est assurée, les couples de femmes qui se rendent à l'étranger pour réduire les coûts doivent passer par une procédure d'adoption pour obtenir des droits parentaux sur leurs propres enfants.

« Les couples de femmes qui ont recours à une procréation médicalement assistée à l'étranger se confrontent à une procédure d'adoption souvent vécue comme traumatisante. Elles doivent passer par une procédure d'adoption ordinaire, ce qui signifie par exemple l'ouverture d'une enquête par les services sociaux et la protection de l'enfance ainsi que des entretiens menés auprès de l'enfant lorsque son âge le permet » (Marta Roca i Escoda, Université de Lausanne)

« En Suisse, il n'est pas possible d'établir plus que deux filiations. Si un parent souhaite adopter l'enfant de son ou sa partenaire, cela signifie qu'il faut enlever une première filiation lorsqu'elle existe. Ainsi, les beaux-parents qui participent au quotidien à l'éducation des enfants de leur conjoint-e ne disposent d'aucun droit sur les enfants et ces derniers ne peuvent prétendre à l'héritage. Cela concerne de nombreuses familles : recomposées, arc-en-ciel, pluri-parentales. Pour les personnes trans, la question de la filiation n'est pas tranchée. Un homme trans qui donne naissance sera sans doute déclaré comme mère, même s'il a changé de sexe à l'état civil. Cela met les enfants en danger d'outing constant [dévoilement de l'identité de genre sans le consentement, NDLR] et crée un fort sentiment d'incertitude pour les familles concernées » (Solène Gouilhers, Université de Genève)

Perspectives

L'extension des congés parentaux, le développement de structures de garde accessibles et le soutien aux familles monoparentales ont permis d'agir sur les inégalités de genre mais restent encore à développer. Une meilleure reconnaissance du travail de soin non rémunéré et la mise en place de mesures spécifiques pour les proches aidant-e-xs contribuerait à une répartition plus équitable des charges familiales. D'autre part, la meilleure reconnaissance légale et sociale des familles arc-en-ciel pose de nouveaux défis concernant le droit de la filiation et l'égalité de traitement entre les différents types de familles, étroitement liés à l'évolution des droits des personnes LGBTIQ+.

Questions LGBTIQ+

En bref

- Les droits des personnes LGBTIQ+ se sont considérablement développés ces dernières années, mais le harcèlement, les discriminations et les violences demeurent importantes, en particulier vis à vis des personnes trans*;
- La visibilité des personnes LGBTIQ+ s'est considérablement améliorée mais s'accompagne d'un regain des discours homophobes et transphobes ;
- Les initiatives portées par les associations de terrain permettent de soutenir la communauté LGBTIQ+ et de déconstruire les stéréotypes liés à l'identité de genre et l'orientation sexuelle.

Chiffres clés et contexte

La communauté LGBTIQ+ (« Lesbienne, Gay, Bisexuel-le-x, Trans, Intersex, et Queer ») est particulièrement touchée par un faisceau de discriminations propres à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle. La Suisse se situe à la 16ème place sur 49 pays dans le classement de l'International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), avec un score légèrement inférieur à la moyenne de l'Union Européenne⁵³. Cette position s'est notamment améliorée ces dernières années grâce à l'adoption de nouvelles législations, telles que la loi contre l'homophobie en 2020, le mariage pour touxtes en 2022, ou l'autodétermination pour le changement de sexe à l'état civil en 2022.

La majorité des personnes LGBTIQ+ font encore l'expérience de discriminations en Suisse. 81% des personnes issues des minorités sexuelles et 86% des minorités de genre ont fait l'expérience de moqueries dans les 12 derniers mois⁵⁴. Une personne sur trois de la communauté LGBTIQ+ a subi des violences physiques ou sexuelles dans les cinq dernières années⁵⁵. Les femmes lesbiennes, bi- et pansexuelles ainsi que les personnes trans* font plus souvent l'expérience de harcèlement sexuel de la part d'hommes⁵⁶.



Les actes d'homophobie ou de transphobie se déroulent tant dans la famille que dans le lieu d'études ou de travail⁵⁷.

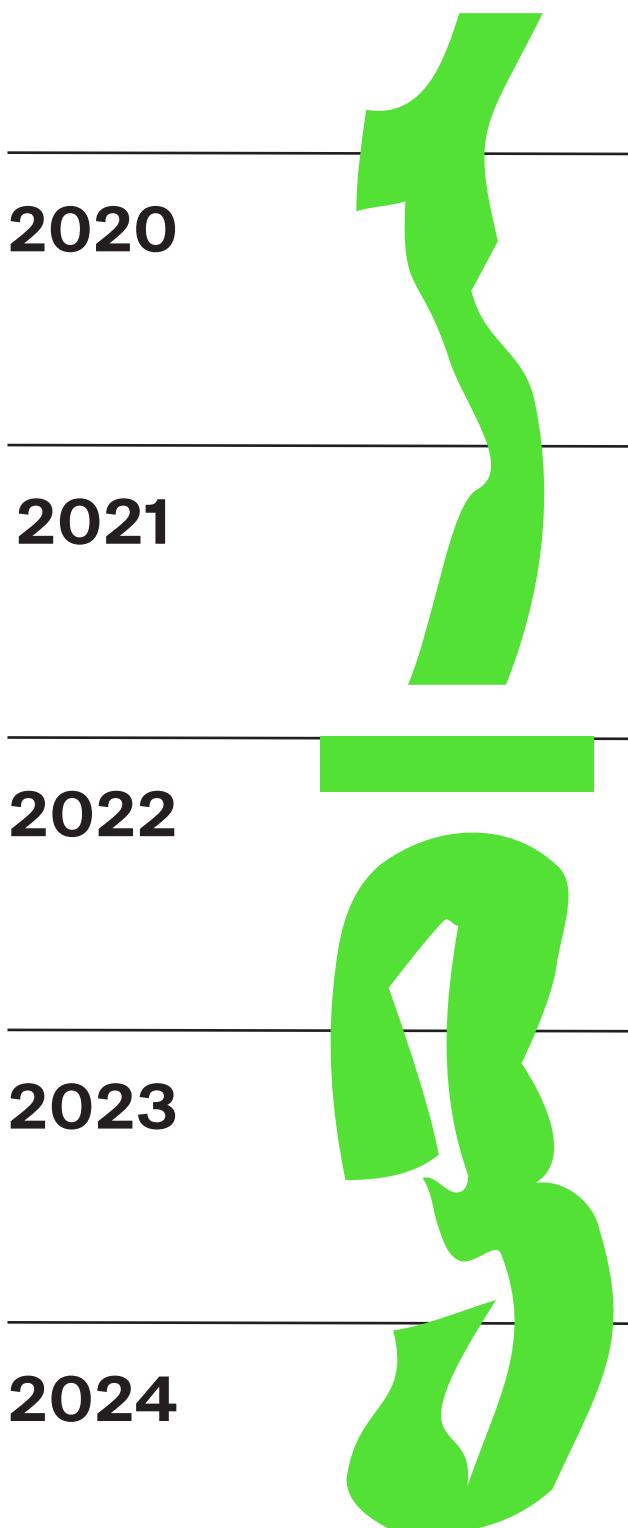
53 Le classement de l'ILGA concerne les pays européens et se base sur plusieurs critères : protection contre la discrimination, droits liés aux familles, lutte contre les discours et crimes de haine, reconnaissance légale du genre, intégrité corporelle des personnes intersexes, reconnaissance dans la société civile, droits à l'asile. Pour plus d'informations sur le classement de l'ILGA, consulter <https://www.ilga-europe.org/report/rainbow-europe-2023>

54 55 Léila Eisner et Tabea Hässler (2020), *Panel suisse LGBTIQ+ [En ligne]*. Disponible : <https://osf.io/preprints/psyarxiv/kdrh4>
Enquête de gfs.bern pour le compte d'Amnesty International, Dialogai, TGNS, InterAction, Pink Cross et LOS (2024) [En ligne]. Disponible : <https://www.amnesty.ch/fr/pays/europe-asie-centrale/suisse/docs/2024/nous-voulons-vivre-de-maniere-autonome-sans-subir-de-haine-ni-de-violence>

56 Léila Eisner et Tabea Hässler (2020), *Panel suisse LGBTIQ+ [En ligne]*. Disponible : <https://osf.io/preprints/psyarxiv/kdrh4>; Lorenz Biberstein et al. (2021), *Harcèlement sexuel en Suisse*, Université de St Gall sur mandat du BFEG et du SECO.

57 Léila Eisner et Tabea Hässler (2020), *Panel suisse LGBTIQ+ [En ligne]*. Disponible : <https://osf.io/preprints/psyarxiv/kdrh4>

1 personne sur 3 de la communauté LGBTIQA+ a subi des violences physiques ou sexuelles dans les 5 dernières années.



20% des personnes trans* en âge de travailler sont au chômage, soit cinq fois plus que le taux de chômage moyen en Suisse. Plus de 30% des personnes trans* au chômage ont été licenciées parce qu'elles sont trans*⁵⁸.



«S'il y a aujourd'hui une plus grande visibilité sur ces questions, celle-ci s'accompagne aussi d'un regain d'homophobie et de transphobie. Malheureusement, la situation n'a guère évolué depuis plus de 15 ans. Nous constatons toujours autant de violences, discriminations et rejets. Pour répondre à ce constat, le projet Totem propose des rencontres pour jeunes LGBTIQ+ jusqu'à 25 ans qui leur permettent de pouvoir s'identifier avec d'autres, de se faire des ami-e-xs et créer un réseau de soutien. Les jeunes peuvent ainsi parler de ce qui les préoccupent : comment faire à l'école, dans sa famille et avec les ami-e-xs» (Fédération genevoise des associations LGBT)

Ces discriminations ont un impact direct sur la santé : un membre de minorité de genre sur trois (33%) rapporte être en « mauvaise santé » contre un sur cinq des minorités sexuelles (19,6%) et une personne cis-hétérosexuel-le sur dix (12,1%)⁵⁹. D'autre part, le fait de vivre des violences dans les soins, ou de ne pas être pensé comme destinataire de soins, a pour conséquence que les minorités sexuelles et de genre y recourent moins souvent. Ainsi, près d'un tiers des femmes ayant des rapports sexuels avec d'autres femmes n'a pas réalisé d'examen gynécologique au cours des trois dernières années, un manque de soins qui s'observe également dans d'autres pays⁶⁰.

«À Lestime, nous avons mis sur pied un pôle santé qui propose des consultations sur les questions de santé sexuelle lesboqueer. Il s'agit d'un espace de discussion dans lequel parler de sexualité, des maladies et infections sexuellement transmissibles, mais aussi de désir, de plaisir, du consentement, des violences ou encore du vieillissement. Cela permet de répondre au besoin de trouver des soins inclusifs, non discriminants, qui prennent aussi réellement en compte les spécificités de la santé lesboqueer, souvent ignorés ou impensés des professionnel-le-xs de santé» (Lestime)

«Il existe un vrai enjeu d'accès à une médecine transaffirmative. De nombreuses personnes trans ou non-binaires doivent se déplacer hors du canton pour trouver des médecins ou consultations pratiquant une médecine transaffirmative*, ce qui a d'importantes répercussions sur leur santé physique et mentale» (Groupe santé Genève)

58 Transgender Network Switzerland (TGNS) (2014) Projet Trans-fair [En ligne]. Disponible : <https://www.transwelcome.ch/fr/prestations/downloads-frz/>

59 Lélia Eisner et Tabea Hässler (2022), Panel suisse LGBTIQ+ [En ligne]. Disponible : <https://www.gendercampus.ch/fr/document/panel-suisse-lgbtiq-rapport-de-synthese-2022>

60 Sylvan Berrut et al., (2022) « Santé sexuelle et reproductive des femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes en Suisse », Santé publique, vol. 34, n°2, pp.133-143.

* Le terme « transaffirmative » désigne une approche et des pratiques non pathologisantes qui visent à reconnaître, respecter et soutenir l'identité de genre des personnes trans*.



EN RECHERCHE D'EMPLOI

20% des personnes trans* en âge de travailler sont au chômage, soit 5 fois plus que le taux moyen en Suisse.

« Les senior-exs LGBTIQ+, qui ont vécu leur vie pour la plupart sans protection juridique ni reconnaissance sociale, ont des stratégies d'invisibilisation pour se protéger. Les discriminations et leur crainte ont un impact sur leur santé sur plusieurs niveaux, générant du stress et aboutissant à des situations de plus grand isolement. Pour les personnes qui vont en établissements médico-sociaux (EMS), elles se retrouvent souvent de retour au placard. Les thématiques propres aux personnes âgées LGBTIQ+ sont encore trop peu considérées. Le projet Seniors LGBTIQ+ vise à travailler avec les institutions pour lutter contre l'isolement des personnes, améliorer leur santé, leur visibilisation et la formation du personnel. Cela passe par des actions très concrètes : réfléchir à la manière d'accueillir les personnes, concevoir une charte inclusive de l'établissement, adopter un langage inclusif, visibiliser une posture alliée (par exemple un sticker LGBTIQ+ sur son badge) ou encore choisir des animations qui permettent de parler ouvertement de ces enjeux » (Association 360)

Les stéréotypes et préjugés négatifs demeurent à l'encontre de la communauté LGBTIQ+. Les hommes, toutes générations confondues, sont majoritairement d'avis qu'il existe uniquement deux identités de genre, à l'inverse des femmes qui sont plus ouvertes à la diversité de genre⁶¹. Près de ¾ des personnes interrogées soutiennent la revendication de mettre en œuvre davantage de mesures de prévention pour protéger les personnes LGBTIQ+ de la violence⁶². Cependant, un écart persiste entre les déclarations de principe et la pratique. Ainsi, si une nette majorité de la population reconnaît comme un droit humain le fait de vivre pleinement sa sexualité, une personne sur deux désapprouve que deux hommes puissent s'embrasser en public⁶³.

« Encore aujourd'hui, il y a une invisibilisation des communautés LGBTIQ+. Avec le projet *Notre histoire compte, notre objectif est de remettre au centre de l'histoire collective la contribution des cultures lesbiennes*. Nous récupérons des fonds d'archives et proposons des ateliers à destination du public pour découvrir la contribution des lesbiennes à notre patrimoine commun. C'est ainsi que Lestime est devenu un point de référence en matière de visibilité et d'histoire lesbiennes » (Lestime)

« Né d'une collaboration entre la Fédération genevoise des associations LGBT et décadréE, le projet de sensibilisation des médias romands a pour objectif de donner des outils concrets (lexique, recommandations, formations) aux journalistes pour traiter de manière non discriminante les questions LGBTIQ+. Aujourd'hui encore, le traitement médiatique des questions LGBTIQ+ conti-

61

Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) (2024), *Baromètre national de l'égalité*, Zurich.

62

Ibid.

63

Enquête de gfs.bern pour le compte d'Amnesty International, Dialogai, TGNS, InterAction, Pink Cross et LOS (2024)

[En ligne]. Disponible : <https://www.amnesty.ch/fr/pays/europe-asie-centrale/suisse/docs/2024/nous-voulons-vivre-de-maniere-autonome-sans-subir-de-haine-ni-de-violence>

nue à perpétuer des stéréotypes. Sur les questions touchant aux personnes trans, les articles donnent rarement la parole aux personnes concernées et la donnent plus aisément aux parents ou à des médecins qui n'ont pas forcément l'expertise de ces enjeux» (DécadréE et Fédération genevoise des associations LGBT)*

De nombreuses associations interrogées ont également signalé que l'inclusion des personnes LGBTIQ+, notamment des personnes trans*, était un nouvel enjeu dans la conduite de leurs activités, que cela passe par des réflexions sur la gestion des différences culturelles, de l'adoption de nouveaux statuts, du développement du langage épicène ou encore de formations⁶⁴.

«Initialement conçue comme une permanence téléphonique et un accueil physique fondés sur la sororité, notre permanence a évolué dans une perspective intersectionnelle dès 2016 pour s'ouvrir aux femmes quelle que soit leur orientation romantique ou sexuelle ainsi qu'aux personnes trans, non binaires et intersexes. Grâce à une collaboration avec Hélène Martin, chercheuse de la Haute école de travail social de Lausanne (HETSL), nous avons développé des outils spécifiques (moyens d'intervenir utilisés lors d'un accompagnement, posture de l'intervenant-e-x face à la personne victime, création d'un lieu d'accueil sûr pour ce public,...) visant à comprendre les oppressions vécues par ces personnes afin que les professionnel-le-x-s ne produisent pas eux-mêmes de la violence (cf Recherche féministe partenariale «Intersectionnalité et accompagnement des personnes victimes de violences sexuelles»). Cette ouverture marque un tournant important, affirmant que les violences patriarcales ne touchent pas uniquement les femmes cisgenres, hétérosexuelles et dyadiques** et qu'un accompagnement adapté est essentiel pour instaurer une relation de confiance avec les personnes victimes» (Viol-Secours)*

64
**

Communications personnelles avec Voie-F, Viol-Secours, F-information et Lestime, janvier 2025.
Une personne dyadique est une personne née avec des caractéristiques sexuelles appartenant à un sexe déterminé (mâle ou bien femelle). En ce sens, le mot dyadique s'oppose au mot intersexe (ou intersexué-e)»
<https://dictionnaire.orthodidacte.com/article/definition-dyadique>

Zoom sur... l'intersexuation et les transidentités

La lettre « I » de l'acronyme « LGBTIQ+ » fait référence aux personnes intersexes, c'est-à-dire des personnes qui naissent avec une variation des caractères sexuels qui ne permet pas de classer leur corps dans la binarité « mâle » / « femelle ». Bien que l'intersexuation désigne une grande diversité de variations du développement sexuel qui ne sont pas toujours identifiables par la médecine, il est généralement estimé que ces variations concernent 1% à 2% des naissances, soit en Suisse, l'équivalent de la population de la ville de Berne ou de Lausanne.

Jusqu'à récemment, de nombreux hôpitaux pratiquaient des chirurgies « correctrices » pour que l'appareil génital des enfants intersexes corresponde aux normes sociales attendues de la binarité de genre. En 2012, la Commission nationale d'éthique pour la médecine humaine a rendu un avis signifiant qu'aucune décision visant à déterminer le sexe d'un enfant ne devrait être prise avant que l'enfant ne puisse se prononcer, dès lors que le traitement envisagé entraîne des conséquences irréversibles et peut être reporté⁶⁵. En 2015, la Suisse a été épinglee par la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT) pour ne pas avoir proposé de réparations aux personnes intersexuées opérées sans leur consentement⁶⁶.

À Genève, la LED-Genre adoptée en avril 2023 est la première loi sectorielle à lutter contre les discriminations fondées sur le sexe, l'orientation affective et sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et l'intersexuation. C'est donc la première loi visant spécifiquement l'identité de genre, jusqu'ici insuffisamment couverte par la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg). Elle s'accompagne d'une modification de la Loi sur la santé (nouvel art. 48A) prévoyant l'interdiction d'opération d'assignation de sexe, sauf en cas de problème de santé avéré.

La situation juridique des personnes trans* a fait l'objet de nombreuses évolutions ces dernières décennies. Si une loi a été adoptée en 2020 pour interdire les discriminations basées sur l'orientation sexuelle, il n'existe pas de protection législative fondée sur l'identité de genre au niveau fédéral.

65

Commission nationale d'éthique pour la médecine humaine (2012), *Attitude à adopter face aux variations du développement sexuel. Questions éthiques sur l'« intersexualité »*, Berne, prise de position n°20.
Humanrights.ch (2015), « Le comité de l'ONU contre la torture fait ses recommandations à la Suisse » [En ligne]. Disponible : <https://www.humanrights.ch/fr/pfi/droits-humains/torture/recommandations-cat-2015>

Depuis 1993, un « changement de sexe irréversible » était une condition préalable pour pouvoir changer de sexe à l'état civil. De fait, certains tribunaux exigeaient une stérilisation obligatoire et la plupart demandaient aux personnes trans* de suivre un traitement hormonal empêchant la reproduction. En 2017, un arrêt la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a reconnu la stérilisation obligatoire comme violant les droits humains⁶⁷. Depuis 2022, les personnes trans* et intersexes peuvent demander un changement de sexe (selon une logique binaire « homme »/« femme ») à l'état civil sans devoir fournir de justification médicale.

« Depuis les années 1990, les mouvements LGBTIQ+ se sont mobilisés contre l'homophobie obtenant ainsi de nombreuses avancées sur le plan des droits. Aujourd'hui, les mobilisations autour des personnes trans sont davantage visibles dans l'espace public, et ceci parce qu'il y a de fortes oppositions de caractère transphobe. Les mêmes milieux qui se mobilisaient contre le partenariat enregistré au nom de « l'intérêt supérieur de l'enfant » se battent désormais contre l'affirmation de genre avec les mêmes arguments » Marta Roca i Escoda, Université de Lausanne)*

« Nous ne pouvons que nous réjouir de ces avancées des dernières années. Mais il reste de nombreux enjeux politiques à porter, notamment autour des droits des familles arc-en-ciel, des personnes trans et intersexes. Nous attendons encore l'interdiction des thérapies de conversion qui bloque au niveau du Grand Conseil. Quant aux personnes non-binaires, elles ne sont tout simplement pas reconnues du point de vue de la loi en Suisse » (Fédération genevoise des associations LGBT)*

Perspectives

Ces dernières années, d'importantes évolutions législatives ont permis à la communauté LGBTIQ+ d'acquérir un ensemble de droits jusqu'ici inaccessibles. Les processus de votation permettant d'aboutir à l'adoption de ces législations, ainsi que la mobilisation des mouvements et associations concernées, ont permis de donner une plus grande visibilité à la réalité vécue par les personnes LGBTIQ+. Cependant, celle-ci a aussi été accompagnée d'une aggravation des discours transphobes et homophobes.

Le monde politique

En bref

- La représentation des femmes en politique a progressé, mais la parité n'est toujours pas atteinte, notamment au sein des exécutifs ;
- Les obstacles à l'engagement politique des femmes incluent le sentiment d'illégitimité, la conciliation avec la vie familiale, et les normes masculines dominantes ;
- Les médias véhiculent encore des stéréotypes sexistes sur les femmes politiques.

Chiffres clés et constats

Après environ un siècle de mobilisations des femmes, le suffrage féminin a été introduit au niveau fédéral en 1971. Au niveau des cantons, il a été acquis progressivement entre 1959 et 1990. La pression publique, telles que les grèves nationales des femmes ou les projets portés par la société civile ont permis que la sous-représentation des femmes dans les instances politiques devienne un enjeu public, qui a mené à des acquis importants lors des élections.

En une génération, les femmes ont investi le paysage politique, à la fois en tant qu'électrices et en tant qu'élues. Si d'importants progrès doivent être notés en matière de représentation des femmes en politique, la parité n'est pas encore atteinte et reste plus instable dans les exécutifs au niveau national :

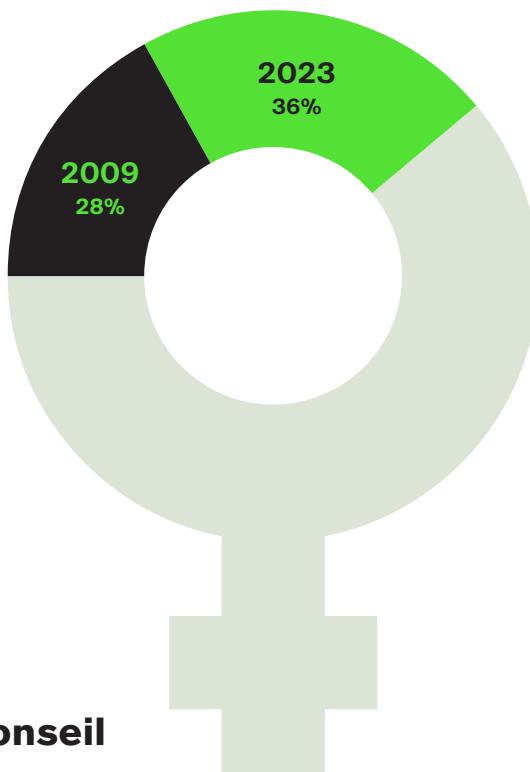
- Les femmes sont passées de 29,4% à 38,5% des élus au Conseil national entre 2007 et 2023,
- de 21,3% à 38,5% au Conseil des Etats entre 2007 et 2023
- Diminution, de 4 femmes au Conseil fédéral en 2010, contre 3 femmes (sur 7 sièges) depuis 2021, puis plus que deux depuis la démission de Viola Amherd en hiver 2025.

Les chiffres sont similaires à Genève :

- De 28% en 2009, le Grand Conseil est passé à 36% de femmes élues en 2023.
- Sur 7 membres du Conseil d'Etat, le nombre de femmes élues est passé de 2 en 2009 à 4 en 2023.
- La part de femmes élues dans les communes genevoises est passé de 35% à 40% en 2025.



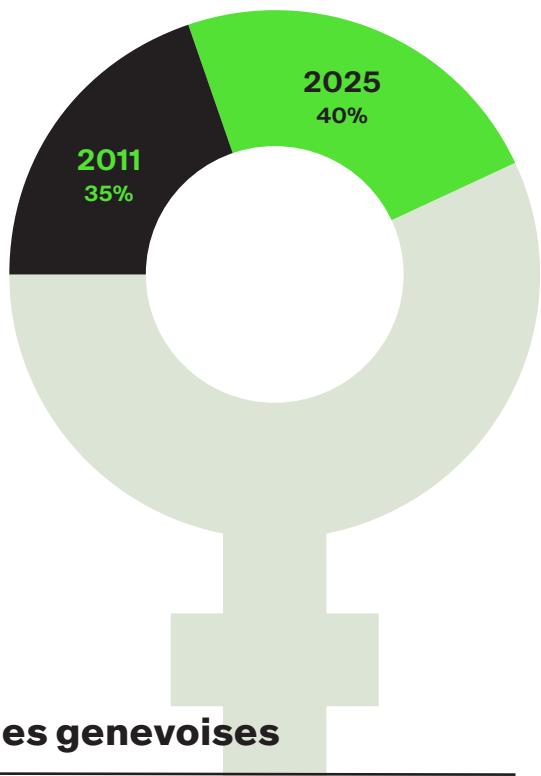
La part des femmes varie selon les partis. Au niveau communal, c'est au PS qu'elles sont les plus présentes avec 45% des élus. L'UDC cependant ne compte que 19,8% de femmes⁶⁸.



Pourcentage de femmes élues tout parti confondu

Grand Conseil :
28% en 2009 et 36% en 2023

Communes genevoises :
35% en 2011 et 40% en 2025



« Petit à petit, la question de la parité a gagné du terrain. Non seulement le nombre de femmes en politique a augmenté, mais l'ensemble des partis politiques se pose désormais la question de la présence et représentation des femmes, que cela soit par des politiques internes (quotas par exemple) ou plus généralement dans les listes électorales. Désormais, l'attente repose davantage sur l'accompagnement des femmes en politique pour lutter contre l'isolement, le sexism et le harcèlement. Nous visons également à davantage toucher les hommes par le biais d'ateliers de sensibilisation mixtes » (BPEV)

Selon les représentant-e-xs de différents partis⁶⁹, la difficulté à attirer les candidatures féminines est explicable par leur sentiment d'illégitimité, les difficultés à concilier contraintes familiales et engagement politique, mais aussi par la culture politique et les dynamiques de genre au sein des organisations politiques.

Ainsi, si l'augmentation du nombre de candidatures féminines augmente, le nombre de sièges occupés par des femmes ne suit pas dans la même proportion. Les différences de socialisation entre hommes et femmes et l'absence de modèles féminins ont aussi un impact sur la capacité des femmes à se projeter au sein d'une fonction politique et à acquérir les codes d'un milieu encore marqué par des normes masculines. Les femmes sont d'ailleurs sous-représentées dans les commissions ou postes les plus influents et prestigieux⁷⁰.

Les femmes sont aussi plus susceptibles d'être victimes de violences psychologiques, en particulier sur les réseaux sociaux. D'après une enquête de l'Union interparlementaire, plus de 40% des femmes parlementaires dans le monde ont reçu des menaces de mort, de viol, de coups ou d'enlèvement au cours de leur mandat. Elles sont également plus souvent la cible de harcèlement sexuel de la part de collègues masculins, issus de leurs partis ou d'autres. Les facteurs de risque sont la jeunesse, le fait d'appartenir à l'opposition et à un groupe minoritaire⁷¹.

69 Une invitation à participer à ce rapport a été transmise aux personnes siégeant au sein de la Commission consultative d'égalité du BPEV. Les représentant-e-xs des partis suivants ont répondu: Le Centre, le Parti Socialiste et les Vert-e-s.

70 Fabienne Amlinger (2021), « Les femmes et les règles du jeu du pouvoir politique » dans Sabine Kradolfer et Marta Roca i Escoda (2021), *Femmes et politique en Suisse. Luttes passées, défis actuels, 1971-2021*, Neuchâtel, éditions Alphil, pp. 67-83.

71 Union parlementaire (2016), « Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires » [En ligne]. Disponible: <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/bulletins-thematiques/2016-10/sexisme-harclement-et-violence-lencontre-des-femmes-parlementaires>; Mélanie Haab (2021), « « Les politiciennes sont souvent touchées par la violence psychologique » », *Fondation pour la collaboration fédérale* [En ligne]. Disponible: <https://chstiftung.ch/fr/ch-blog/les-politiciennes-sont-souvent-visees-par-la-violence-psychologique>.

Au-delà de l'incitation à se présenter, les partis politiques prennent différentes mesures pour accompagner les femmes dans leur parcours politique : mentorat, coaching, groupes de femmes ou encore modification des statuts et des procédures de dénonciation des cas de harcèlement sexuel.

« Un plafond de verre autour de 30-40% de représentation de femmes persiste en politique. Pour y répondre, le Parti socialiste a mis en place un système de quotas, pour qu'il y ait au moins 40% du genre sous-représenté sur les listes électorales. Il demeure aussi des résistances au sein des partis, où des dispositifs pourraient être institutionnalisés pour lutter contre la sous-représentation des femmes, tels que le mentorat ou l'accompagnement. Il faut aussi que les hommes laissent la place : en cumulant les mandats, il reste moins d'espace pour que des femmes puissent se présenter. Le fait d'avoir des groupes « femmes » au sein des partis permet déjà de thématiser cette sous-représentation et donc d'avoir des conversations à l'interne sur l'égalité, le harcèlement et les questions féministes. C'est ainsi que nous travaillons sur un projet de révision des statuts pour y inclure la question de l'égalité » (Groupe femmes du Parti Socialiste, Commission consultative pour l'égalité)

« L'humour sexiste a encore cours dans les assemblées politiques. Il faut ainsi rappeler le respect pour faire en sorte de ne pas freiner l'engagement politique des femmes. Il y a eu de belles évolutions ces dix dernières années à ce sujet. Les hommes ont aussi un rôle à jouer dans l'engagement politique des femmes. Il est important de laisser la place, ou de proposer un rôle de mentor pour encourager les femmes à s'engager en politique » (Le Centre, Commission consultative pour l'égalité)

« Lors de chaque élection, nous constatons une importante asymétrie entre le nombre d'hommes et de femmes candidates. Étant donné que nous avons établi le principe de la parité sur les listes électorales, cela nécessite un important travail pour aller chercher des femmes et les convaincre de se présenter. Ce geste est important pour leur donner confiance mais aussi pour répondre à une série de questions concrètes que se posent rarement les hommes au sujet de l'investissement en termes de temps, de l'ambiance de travail ou encore de l'organisation professionnelle et familiale, avec le besoin de gérer la potentielle perte de gains. Une fois élues, il faut également continuer à accompagner les personnes. Nous n'échappons pas aux logiques systémiques qui se retrouvent dans la société en général » (Les Vert-e-s, Commission consultative pour l'égalité)

Zoom sur... la représentation des femmes politiques dans les médias

De plus en plus de partis politiques de tous bords adoptent une stratégie de visibilisation des femmes politiques. Pourtant, les médias continuent à les traiter de manière stéréotypée : d'après une enquête de l'institut DécadréE, 80% des articles représentant des femmes politiques évoquent leur situation familiale contre 36% des articles concernant les hommes⁷². Près d'un tiers des portraits de femmes politiques (28%) reproduisent des clichés sexistes : infantilisation, utilisation de vocabulaire menaçant sur les femmes en politique, insistance sur la vie privée et le savoir-être⁷³. Ainsi, si la légitimité des femmes en politique n'est plus remise en question, elles demeurent représentées par le biais de leurs corps, leurs tenues vestimentaires ou encore leurs supposées qualités intrinsèques de femmes ou de mères⁷⁴.

« Les femmes, notamment celles qui s'engagent en politique, rencontrent des risques spécifiques liés au fait de s'exposer dans les médias. Dans nos formations de media training, nous montrons comment gérer ces risques et développer des stratégies médiatiques pour contrer les écueils et transmettre un message impactant. Cela permet de rassurer et de motiver les candidates pour qu'elles se sentent capables de se lancer » (DécadréE)

Perspectives

Les partis politiques ont un impact déterminant sur les priorités sociétales. La promotion des femmes en politique représente un enjeu clé de l'égalité qui mérite d'être soutenu par des mesures actives en faveur de l'équilibre entre les sexes. L'amélioration de la part des femmes élues passe par l'établissement de règles internes aux partis visant à améliorer la proportion de femmes, la mise en place de mesures de recrutement et d'accompagnement (mentorat, parrainage, etc.) ciblées⁷⁵.

72 Institut DécadréE (2020), *Genre et politique. Représentations dans les médias* [En ligne]. Disponible : <https://decadree.com/recherche/#1660808077348-804cad54-8785d21a-53f8>

73 Institut DécadréE (2023), *Genre et politique. Représentations dans les médias. Le cas des élections cantonales 2023* [En ligne]. Disponible : <https://decadree.com/2023/09/21/genre-et-politique/>

74 Stéphanie Pahud (2021), « Balance tes clichés ! Obstacles symboliques à la reconnaissance des femmes en politique », dans Sabine Kradolfer et Marta Roca i Escoda (2021), *Femmes et politique en Suisse. Luttes passées, défis actuels, 1971-2021*, Neuchâtel, éditions Alphil, pp. 85-104.

75 Outil de promotion de l'égalité au sein des partis politiques, Bureau pour la promotion, Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques.

Violences

En bref

- Les violences de genre prennent diverses formes (physiques, psychologiques, économiques, sexuelles) et touchent majoritairement les femmes et minorités de genre, avec des chiffres alarmants en Suisse;
- L'augmentation des signalements révèle une meilleure prise en charge et sensibilisation;
- Le parcours judiciaire demeure long et coûteux pour les victimes et le manque de places d'hébergement aggrave leur précarité;
- D'importantes avancées législatives ont eu lieu ces dernières années: criminalisation du « stalking », du « revenge porn », adoption d'une nouvelle définition du viol;
- Les violences post-séparation, les cyberviolences et la protection des personnes particulièrement vulnérabilisées demeurent des défis majeurs.

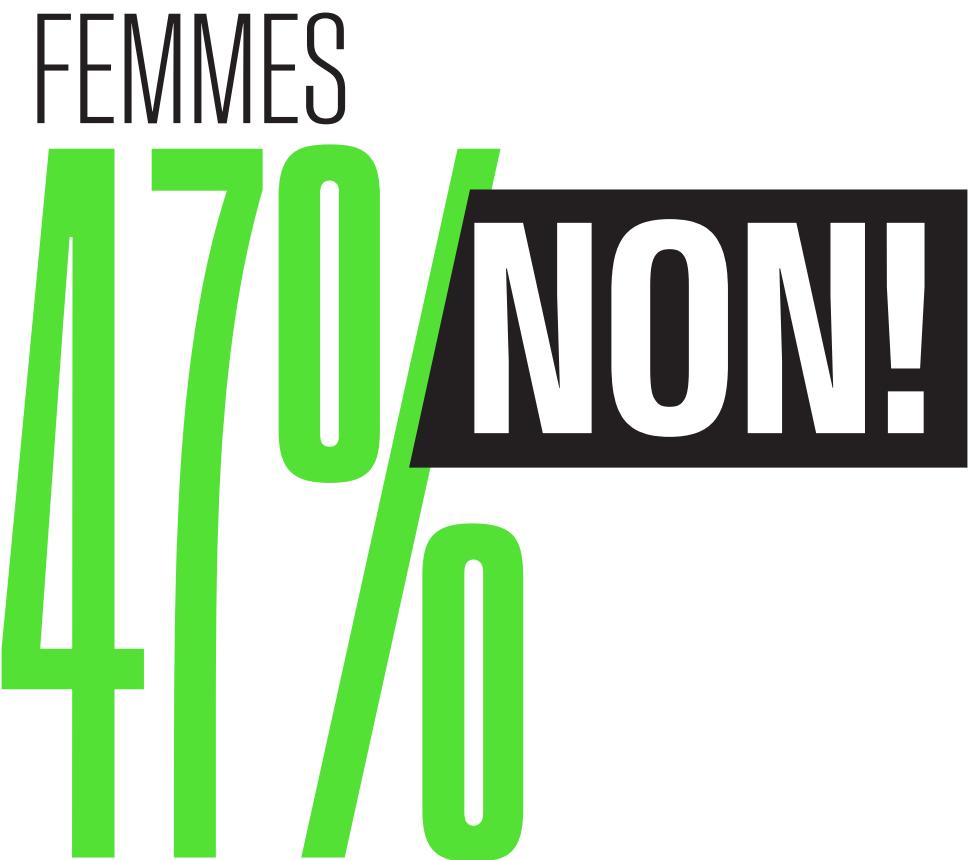
Chiffres clés et contexte

Les violences fondées sur le genre désignent les actes préjudiciables perpétrés contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur genre, de leur orientation sexuelle et/ou de leur identité de genre, réels ou perçus. Prenant racine dans les inégalités de genre, elles représentent un continuum et peuvent prendre plusieurs formes: psychologiques, économiques, physiques et/ou sexuelles.

Depuis 2011, la compréhension des violences a été approfondie et améliorée. Une augmentation des faits signalés est constatée. Cette augmentation s'explique très certainement par une meilleure accessibilité aux services d'aide et par la plus grande propension des victimes à porter plainte, plutôt que par une recrudescence de la criminalité. Ainsi, le Centre genevois de consultation LAVI avait traité 1'924 situations en 2008 contre 2'562 en 2024, pour la plupart des femmes (75% en 2008 et 73% en 2024). Les statistiques montrent que les femmes sont largement surreprésentées parmi les victimes de violences au sein du couple (plus de 80%) et de violences sexuelles (plus de 90%)⁷⁶.

Ces chiffres ne concernent que la partie détectée des violences. Les enquêtes auprès de la population, bien que non harmonisées dans leur méthodologie, permettent d'avoir

Près de 47% des femmes interrogées indiquent avoir déjà vécu un acte sexuel non désiré contre 17% des hommes.





une meilleure estimation de la prévalence des violences sexistes et sexuelles. Ainsi, une enquête de 2024 montre que près de 47% des femmes indiquent avoir déjà vécu un acte sexuel qu'elles ne voulaient pas vraiment, contre 17% des hommes⁷⁷. Les enquêtes menées à l'étranger montrent que l'immense majorité des auteurs de violences sont des hommes, la plupart du temps connus des victimes⁷⁸.

Dans les pays de l'Union européenne, 8% des femmes ont subi des violences physiques et/ou sexuelles durant les 12 derniers mois, 10% ont déjà subi une forme de violence sexuelle, et ce parfois dès un très jeune âge⁷⁹. En Suisse, 16% des femmes rapportent avoir été victimes d'un abus sexuel ou d'un viol au cours de leur vie, contre 2,8% des hommes⁸⁰.

Bien qu'ils ne soient pas systématiquement comptabilisés en tant que tels, le nombre de féminicides demeure stable depuis une vingtaine d'années en Suisse : en moyenne une femme est tuée toutes les deux semaines et demi⁸¹. Ce taux élevé nous positionne parmi les pays européens les plus touchés par les féminicides. Fin avril 2025, 12 féminicides et 5 tentatives, avaient déjà eu lieu en Suisse.

Les procédures judiciaires demeurent longues et coûteuses pour les victimes d'un point de vue financier mais aussi émotionnel, avec le risque d'une nouvelle forme de victimisation engendrée par le système pénal⁸².

« Pour les personnes qui exercent le travail du sexe, la question des violences sous toutes ses formes (psychologiques, sexuelles, physiques ou encore économiques) reste très présente, avec un sentiment fort d'impunité de la part des auteurs. Un grand travail demeure à faire sur le plan de l'accueil des victimes dans les postes de police et dans les tribunaux. Il faut davantage penser ces violences comme structurelles et que la justice change de paradigme. Lorsqu'un client ne paye pas suite à une prestation tarifée, ou retire le préservatif lors de l'acte, c'est un viol car les conditions du consentement ne sont plus remplies » (Aspasie)

77

Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) (2024), *Baromètre national de l'égalité*, Zurich.

78

Voir notamment Elizabeth Brown et al. (2020), *Violences et rapports de genre*, Ined Éditions;

79

Eurobaromètre sur la sécurité des femmes dans les pays de l'Union européenne, 2014

80

Sexual health and behavior of young people in Switzerland, Yara Barrense-Dias, Christina Akre, André Berchtold,

81

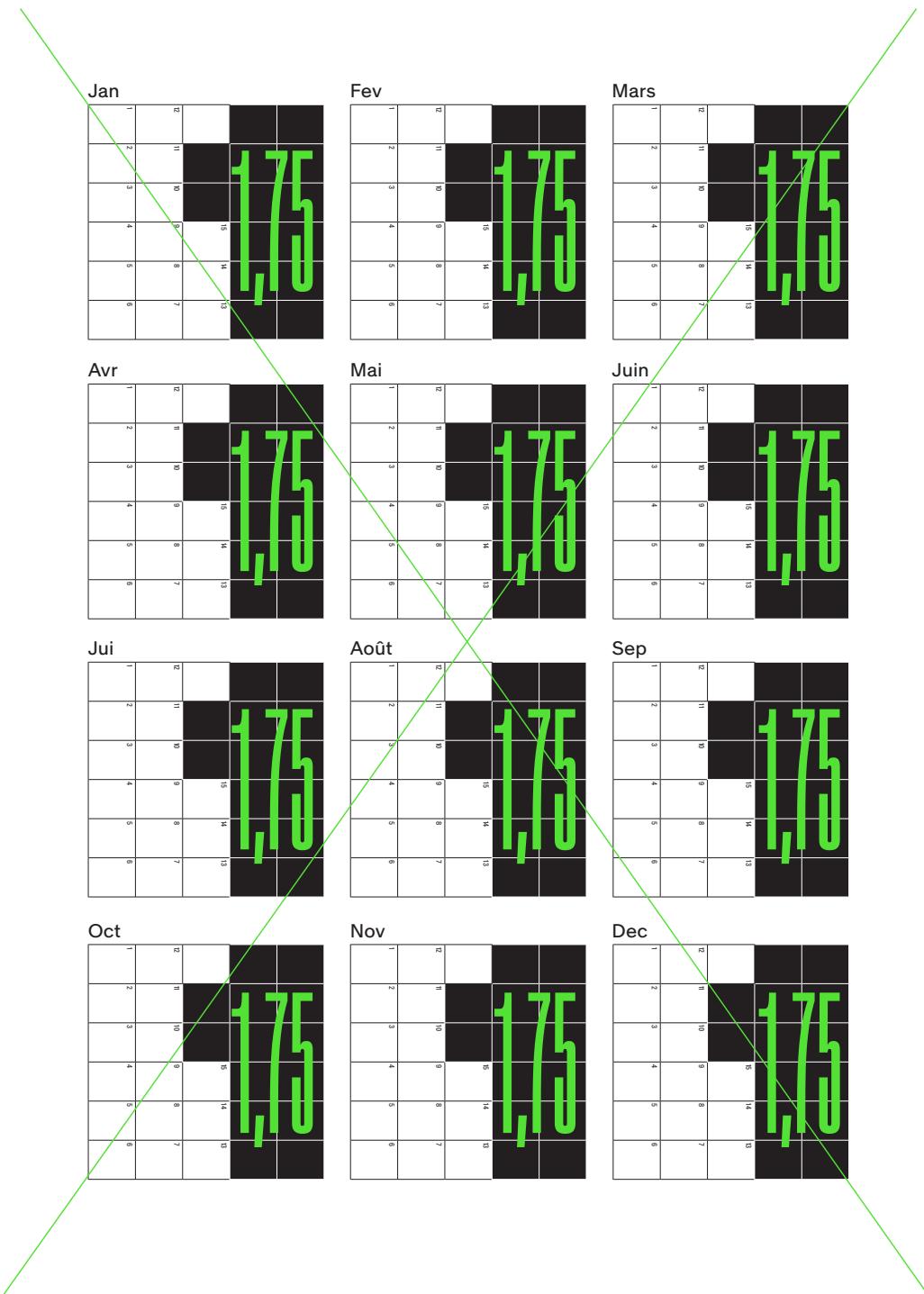
Brigitte Leenens, Davide Morselli, Joan-Carles Suris, RAISONS DE SANTÉ 291 LAUSANNE, 2018.

82

Stop Femizid^[En ligne] Disponible : <https://www.stopfemizid.ch/francais>

Marylène Lieber, Cécile Greset et Stéphanie Rodrigo-Perez (2019). *Le traitement pénal des violences sexuelles à Genève. Une étude exploratoire*. Genève, Université de Genève (IRS Working Paper, 14); Communication personnelle avec le Centre LAVI, janvier 2025.

Le nombre de féminicides demeure stable depuis une vingtaine d'années. En moyenne 1 femme est tuée toutes les 2 semaines et demi. La Suisse est parmi les pays européens les plus touchés par le féminicide.



« Devant le constat d'un manque d'accompagnement psychosocial prenant en compte les traumatismes liés aux violences sexistes et sexuelles, nous avons mis sur pied une permanence basée sur un protocole d'accompagnement féministe. Si elles décident de porter plainte, les personnes que nous accompagnons vivent une victimisation secondaire induite par le processus pénal, que cela soit lors du dépôt de plainte à la police et/ou dans les tribunaux, où leur parole et leur vécu sont constamment remis en question. L'approche féministe consiste à repositionner ce processus dans une société patriarcale où les violences sexistes et sexuelles sont structurelles, à mettre la parole des personnes au centre et à suivre leur rythme, ce qui est essentiel dans leur retour à l'autonomie » (Viol-Secours)

« L'approche psychothérapeutique est dominante dans le domaine du traitement des victimes de violences. Elle permet en effet d'améliorer ou d'éviter l'installation de psycho-traumatismes de manière efficace. Mais il y a aussi d'autres dispositifs mis en place par les associations, tels que le yoga thérapeutique ou encore les groupes de parole. L'aspect collectif est intéressant car il permet de partager avec d'autres personnes l'expérience de son vécu et constitue un bon moyen de sortir de la solitude et de l'impuissance. Rendre la personne actrice de son propre parcours devrait être le mantra de la prise en charge, et ce notamment pour lui rendre sa dignité et son pouvoir d'agir. A ce dernier sujet, la capacité à s'engager ensuite pour d'autres personnes concernées par les violences peut être un facteur de reconstruction important, très utile aussi pour les bénéficiaires. Par exemple, nous collaborons avec Vestiaire solidaire, une association créée par une personne qui a vécu le fait de se retrouver en hébergement d'urgence et qui a mis au point des sacs rassemblant vêtements, produits d'hygiène et affaires d'enfants, pour les femmes qui doivent fuir le domicile. Le fait d'avoir soi-même vécu cette situation lui a permis de mettre en avant des besoins qui ne sont pas forcément priorisés par les professionnel-le-xs. » (Centre LAVI Genève)

La Suisse manque cruellement de places d'hébergement d'urgence, avec 0,24 place d'accueil pour 10'000 habitant-e-xs contre 1 pour 10 000 habitant-e-xs, taux recommandé par le Conseil de l'Europe. Ainsi, 21% des femmes ayant demandé une place en refuge ont essuyé un refus faute de place⁸³.

À Genève, les subventions allouées à l'hébergement ont été augmentées de 485'300 francs entre 2011 et 2023, ce qui a permis d'augmenter la capacité d'accueil de plusieurs structures, passant de 100 nouvelles admissions par an en 2011 à

83

Contribution écrite de la DAO, cité dans GREVIO (2022), Rapport d'évaluation de référence Suisse, Conseil de l'Europe.

186 en 2022⁸⁴. En particulier, les solutions d'hébergement relais ont été améliorées, ce qui permet de désengorger les foyers d'urgence et d'améliorer l'accompagnement vers le logement pérenne. Plusieurs associations soulignent les grandes difficultés des femmes séparées avec enfants, qui disposent de petits salaires, pour trouver un hébergement abordable à Genève, où la pression immobilière est particulièrement forte⁸⁵.

«Au-delà de l'hébergement d'urgence, se pose le vrai défi de l'accompagnement des personnes après la séparation. Même lorsque la violence ne s'exerce plus de manière directe sous le même toit, elle peut perdurer pendant de nombreuses années par le biais de l'autorité parentale partagée. Bien que les institutions soient de plus en plus sensibles à l'impact des violences vécues au sein du couple sur la santé et l'intégrité des enfants, le dispositif légal, sur le plan civil, ne prend pas forcément en compte cette réalité post séparation et la justice continue encore trop souvent à imposer aux enfants le lien avec le parent violent. En effet, la justice considère que le droit du parent à voir son enfant est supérieur au droit de ce dernier à refuser le contact. Enfin, ce qui est un autre problème au Centre LAVI, mais cela concerne aussi bien d'autres associations, nous ne sommes actuellement pas en mesure d'accueillir comme il le faudrait les enfants alors même qu'ils sont désormais reconnus comme des victimes directes des violences conjugales de leurs parents, ni de les orienter vers des professionnel-le-xs formé-e-xs car ceux-ci manquent cruellement.» (Centre LAVI Genève)

«Nous voyons trop souvent des cas où le mari violent ne peut être expulsé du domicile tant que la femme ne porte pas plainte. Lorsqu'elles sont venues par le biais du regroupement familial, les femmes sont souvent isolées socialement, et sont terrifiées à l'idée que les violences puissent s'empirer si elles portent plainte. Or, l'hébergement d'urgence n'est qu'une solution temporaire. Une des femmes que nous accompagnons est ainsi obligée de partir du foyer au bout d'un mois avec ses trois enfants. Quelle solution lui reste-t-il si ce n'est de devoir retourner auprès de son compagnon violent ?» (Association des médiatrices interculturelles)

84

Il s'agit du Foyer Arabelle, Au cœur des grottes, Le Pertuis et Pharos-Genève. Voir BPEV (2023), 2011-2022 12 ans d'observatoire des violences domestiques : évolutions et perspectives, Genève.

85

Communications personnelles avec le Groupe santé Genève, Aux 6 Logis et AMIC, janvier 2025.

« Aux 6 Logis s'engage pour répondre au manque de logements temporaires destinés aux femmes en situation de crise ou victimes de violences. Pour cela, l'association gère 30 logements autonomes (dont des relais et des hébergements d'urgence) où chaque année environ 60 femmes et 50 enfants trouvent refuge. Ces femmes bénéficient d'un accompagnement personnalisé qui prend en compte leurs besoins spécifiques et les difficultés liées à leur genre. Elles stabilisent ainsi progressivement leur situation et augmentent leur chance d'accéder à un logement stable. Chaque femme est accompagnée par une travailleuse sociale référente. Elles ont également accès à une psychologue, une juriste et une éducatrice spécialisée en soutien à la personnalité. Des activités collectives leur sont proposées, telles que des ateliers d'art-thérapie, des cafés-rencontres ou encore des sorties avec leurs enfants » (Aux 6 Logis)

Zoom sur... les politiques publiques de lutte contre les violences

Depuis 2011, plusieurs politiques ont été mises en œuvre pour lutter contre les violences. Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'auteur de violence peut voir prononcée à son encontre une interdiction de contact ou un éloignement. Ces mesures ont été renforcées dans le code civil. En outre, depuis 2017, les mesures d'éloignement administratif (MEA) et le nombre de jours d'éloignement prononcés par la police ont fortement augmenté à Genève, respectivement de 148% (44 en 2017 contre 109 en 2022) et de 92% (passant de 625 jours en 2017 à 1'200 jours en 2022). Un système de « rappel » du caractère obligatoire de l'entretien socio-thérapeutique des auteurs de violences frappés d'une MEA a aussi permis d'augmenter le taux d'entretien de 48% en 2017 à 94% en 2020⁸⁶. Par ailleurs, en Suisse, depuis 2022, la surveillance passive de l'auteur condamné au moyen d'un bracelet électronique est possible, mais ce dispositif est encore très peu utilisé dans les faits. Un projet pilote a été annoncé par les autorités pénales genevoises en 2025.

En 2017, la Suisse a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Les objectifs prévus dans sa mise en œuvre ont permis

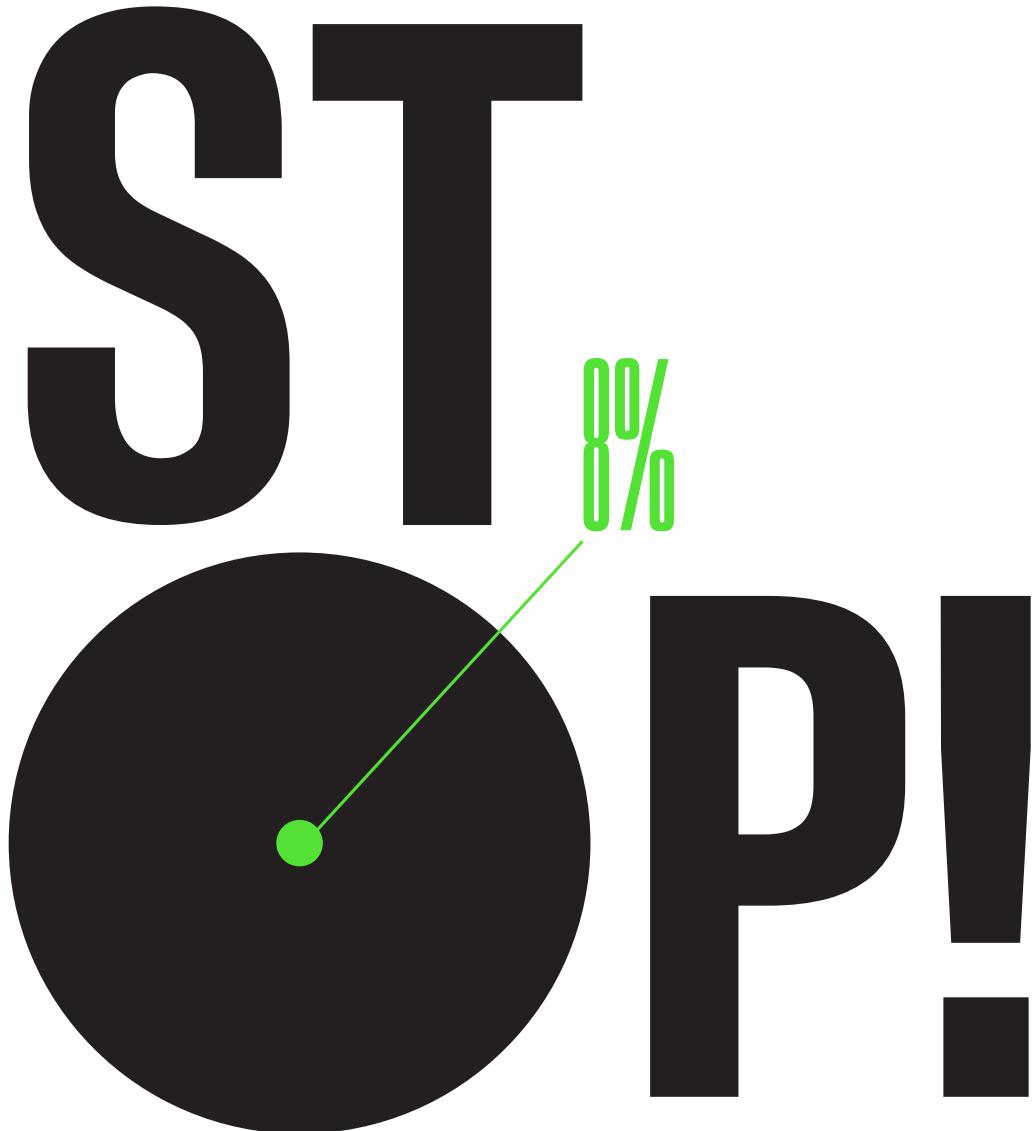
d'accélérer certaines initiatives en matière de lutte contre les violences, à commencer par la production de données. Il n'existe en effet pas en Suisse de données sur la prévalence réelle des violences sexistes et sexuelles en-dehors des chiffres recensés par la police et les institutions.

En 2024, le canton de Genève a fait figure de pionnier en lançant la première enquête suisse de population sur les violences sexistes, sexuelles et LGBTIQphobes afin d'améliorer la prévention et la prise en charge. À l'échelle de la Suisse, une enquête menée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) a également débuté en 2025 pour mesurer la prévalence, au sein de la population générale, des violences sexistes et sexuelles. Ces données sont essentielles car selon les études réalisées en Suisse comme à l'étranger, les taux de dénonciation et de recours aux services d'aide sont très bas : par conséquent, sans enquêtes de victimisation, la prévalence des violences est largement sous-évaluée. D'après une enquête représentative menée pour le compte d'Amnesty International en 2021, seules 8% des victimes de violences sexistes et sexuelles ont déposé plainte en Suisse⁸⁷.



En juin 2024, le Conseil national a adopté un projet visant à faire figurer le stalking, soit le harcèlement obsessionnel, dans le code pénal. Depuis juillet 2024, le fait d'envoyer ou de publier des contenus privés à caractère sexuel sans le consentement de la personne concernée, communément appelé « revenge porn » fait l'objet d'une infraction spécifique dans le Code pénal suisse. En même temps, une nouvelle définition du viol selon le principe « non, c'est non » est entrée en vigueur en juillet 2024. Les actes sont désormais considérés comme un viol, atteinte ou contrainte sexuelles, dès le moment où la victime a fait comprendre à l'auteur, par des mots ou des gestes, qu'elle ne veut pas de rapport sexuel avec lui et où ce dernier a intentionnellement passé outre cette volonté (non, c'est non). Si une victime se retrouve dans un état de sidération ne lui permettant pas d'exprimer son refus ou de se défendre, ceci est également pris en compte. Désormais, toute pénétration non consentie du corps, qu'elle soit orale, vaginale ou anale, indépendamment du genre de la personne victime est considérée comme un viol. Le stealthing, soit l'acte de retirer un préservatif sans le consentement de la personne, est également réprimé.

En 2021, seul 8% des victimes de violences sexistes et sexuelles ont déposé plainte en Suisse.



En réponse à l’interpellation du GREVIO, le Conseil fédéral a annoncé lancer une consultation pour réviser partiellement la loi sur l’aide aux victimes (LAVI) afin de renforcer la prise en charge médico-légale et psychologique en améliorant l’accès aux services médicaux et à la documentation médico-légale⁸⁸.

Perspectives

Malgré les progrès, des obstacles structurels freinent encore la lutte contre ces violences. La justice peine à reconnaître la gravité de certaines formes de violences domestiques et à imposer des sanctions dissuasives. Les mesures de protection, comme le bracelet électronique ou les ordonnances d’éloignement, sont quant à elles sous-utilisées. De plus, les violences post-séparation restent une problématique préoccupante, notamment à travers l’exercice de l’autorité parentale par le parent agresseur. Avec le développement des nouvelles technologies, le développement de cyber-violences (harcèlement, surveillance, menaces, diffusion de contenus pornographiques réels ou créés par l’intelligence artificielle) pose de nouveaux enjeux pour le législateur. Par ailleurs, certains groupes (migrantes, travailleuses du sexe, etc.) restent particulièrement exposées aux violences et peinent à obtenir une protection efficace.

Santé

En bref

- Les inégalités de genre sont aussi des inégalités sociales de santé : les femmes et minorités de genre sont en moins bonne santé et font l’expérience de violences et discriminations dans les soins ;
- L’accès à la santé reproductive est limité par le coût élevé de la contraception et des interruptions de grossesse ;
- Les femmes précaires et migrantes rencontrent des obstacles supplémentaires dans l’accès aux soins.

Chiffres clés et contexte

L’accès à la santé, qu’elle soit sexuelle, reproductive, mentale ou physique, est étroitement lié aux inégalités fondées sur le genre.

Enjeu central des luttes féministes, l'accès à la santé sexuelle et reproductive fait encore l'objet d'importantes lacunes en Suisse. L'avortement est légal sur demande écrite de la personne concernée invoquant une situation de grossesse dans les 12 semaines suivant le début des dernières règles. Il doit être justifié par un état de détresse. Un entretien préalable avec un médecin est obligatoire. Le nombre d'interruptions volontaires de grossesse est en baisse de 14 IVG pour 1'000 personnes susceptibles de tomber enceintes en 2009 à 10,4 en 2023⁸⁹. On ne dispose pas de données statistiques sur le nombre de médecins refusant de pratiquer l'interruption volontaire de grossesse.

Plusieurs obstacles persistent dans l'accès à l'avortement. Le coût constitue un premier frein, l'assurance de base ne couvrant les frais qu'après déduction de la franchise et de la quote-part. Une interruption de grossesse peut coûter de 500 à 3'000 CHF⁹⁰. Dans un contexte où les frais de santé constituent un investissement important des ménages, avec une augmentation de 31% des primes d'assurance maladie lors de ces dix dernières années (pour une augmentation des salaires d'environ 6%), la question des coûts est un enjeu central dans un enjeu central de l'accès à l'interruption de grossesse⁹¹.

Contrairement aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'avortement demeure un droit relatif en Suisse, puisqu'il demeure inscrit dans le Code Pénal⁹². Depuis 2011, plusieurs initiatives ont d'ailleurs eu pour objectif de limiter l'accès ou le droit à l'avortement. En décembre 2021 par exemple, deux initiatives populaires ont été lancées par des député-es de l'Union démocratique du centre (UDC). Le premier texte, intitulé « la nuit porte conseil » avait pour objectif d'introduire une journée de réflexion avant de pouvoir accéder à l'avortement. Le second, « Sauver les bébés viables », visait à interdire les avortements tardifs pratiqués sur avis médical. Bien que finalement rejetées, ces initiatives sont révélatrices des batailles politiques qui persistent autour de l'avortement.

En 2023, la Fondation Santé Sexuelle Suisse a lancé une pétition « Ma santé, mon choix » demandant de dépénaliser

89 Office fédéral de la statistique (2023), Interruptions de grossesse par canton de domicile [En ligne]. Disponible : https://www.atlas.bfs.admin.ch/maps/13/fr/17996_6821_7306_7264/27768.html.

90 Santé sexuelle suisse, « Interruption de grossesse » [En ligne]. Disponible : <https://www.sante-sexuelle.ch/themes/grossesse-voulee-non-voulee/interrompre>

91 Office fédéral de la santé publique (OFSP) (2024), « Initiative populaire « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé » » [En ligne]. Disponible : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/abstimmungen/kostenbremse-initiative.html>

92 Organisation mondiale de la santé (OMS) (2023), *Abortion care guideline. Chapter 2. Abortion regulation including relevant recommendations* [En ligne]. Disponible : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/books/NBK578931/>

En Suisse, l'avortement est un droit, mais il est toujours inscrit dans le code pénal (article 119 CP).





l'avortement en supprimant cet article du Code pénal. La Commission des affaires juridiques du Conseil national n'y a pas donné suite, estimant que le besoin d'agir n'était pas établi. Deux postulats déposés en 2023 demandant une évaluation du régime actuel ainsi qu'un rapport sur l'accès et les obstacles existants à l'interruption de grossesse ont été validés par le Conseil national⁹³.

À Genève, une initiative sur la gratuité de la contraception validée en 2023 sera soumise au vote du peuple dans les prochaines années.

Une initiative déposée par le Grand Conseil vaudois en mai 2023 demande une modification de la loi fédérale sur le remboursement des frais liés à la grossesse (consultations médicales, médicaments et opérations). Jusqu'ici, seuls les frais liés à une grossesse dépassant 13 semaines sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie, ce qui signifie que les interruptions de grossesses, qu'elles soient volontaires ou involontaires, sont soumises à la franchise et à la quote-part. L'initiative a été rejetée par le Conseil des Etats et le Conseil national, estimant que des mesures similaires allaient être mises en place dans le cadre du contre-projet de l'initiative dite « pour un frein aux coûts »⁹⁴.

«Avec notre faîtière Santé sexuelle Suisse, nous travaillons sur le droit à la confidentialité pour l'interruption de grossesse (IG). Jusqu'ici, la procédure était indiquée sur les factures médicale et apparaissent dans le décompte de fin d'année. Cela peut être problématique si la personne ne gère pas elle-même son assurance/factures. Le Conseil fédéral a demandé aux assurances de trouver une solution pour régler ce problème et garantir la confidentialité aux personnes qui le demandent. Toutes les assurances ne le font pas encore, mais c'est un signal positif vers lequel nous évoluons» (Unité de santé sexuelle et de planning familial, HUG)

Les frais liés à la contraception ne sont quant à eux pas couverts par la LAMal. En Suisse, un certain nombre de femmes ont pour habitude de traverser les frontières pour obtenir la pilule contraceptive à un prix plus avantageux. Durant le premier confinement lié au COVID-19, des conseillères en santé sexuelle de Suisse romande relèvent qu'il a pu être difficile

93 Santé sexuelle suisse (2023), « Accès sans obstacle à l'interruption de grossesse : SANTÉ SEXUELLE SUISSE approuve les postulats visant à évaluer le régime du délai et les soins dans la pratique » [En ligne]. Disponible : <https://www.sante-sexuelle.ch/nos-activites/actualites/acces-sans-obstacle-a-l-interruption-de-grossesse-sante-sexuelle-suisse-approuve-les-postulats-visant-a-evaluer-le-regime-du-delai-et-les-soins-dans-la-pratique>

94 Conseil national (2023), rapport de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique no. 22.307.

de se procurer ce moyen de contraception que certaines se procuraient en temps normal à l'étranger⁹⁵. Les femmes migrantes utilisent moins souvent (72% d'entre elles) un moyen de contraception que les femmes nées suisses (83% d'entre elles)⁹⁶. Les femmes touchées par le droit d'asile peuvent rarement exercer de consentement éclairé en raison de barrières liés à l'interprétariat et du peu d'options leur étant proposées. D'autre part, ayant un moindre accès à la contraception, elles se tournent donc plus vers l'avortement⁹⁷.

«Lorsqu'il faut prioriser des soins, les femmes font en général passer leur santé en dernier. À l'été 2024, nous avons lancé un projet pilote de consultation gynécologique gratuite, assurée de manière bénévole. Cela permet de toucher des femmes qui n'ont autrement pas accès aux soins, notamment un public de travailleuses du sexe qui passe parfois de longues périodes sans voir de gynécologue. D'autre part, nous avons lancé avec d'autres associations du réseau un «projet santé femmes» en mettant à disposition un-e-x médecin qui passe d'association en association pour favoriser l'accès et documenter les besoins en santé des femmes, notamment précarisées : cela passe par des consultations, de la prescription de contraceptifs, de la prévention et de l'accueil en santé mentale. Ce travail en réseau est particulièrement précieux pour toucher les publics précarisés ou marginalisés» (Groupe santé Genève)

Selon les données publiées dans le cadre des assises de l'égalité en 2011, la pilule contraceptive était la méthode la plus utilisée (65%) devant le préservatif (22,5%). D'après la dernière enquête suisse sur la santé datant de 2021, le préservatif est désormais la méthode la plus employée (42%) devant la pilule (31%) puis la vasectomie (15%). Ces dernières années marquent un recul de la stérilisation dite «masculine» en faveur du dispositif intra-utérin (DIU) hormonal⁹⁸. Actuellement, à l'exception du préservatif externe, aucune méthode de contraception réversible, sûre et homologuée à la vente en Suisse, n'est à disposition des hommes.

«Aujourd'hui encore, les coûts et la charge de la contraception demeurent, dans les couples hétérosexuels, à la charge de la personne qui a un utérus. Sur la demande de patients qui se sont intéressés à la contraception testiculaire thermique, nous avons lancé une étude. Cette offre a amené des hommes à nous solliciter pour un suivi et a donc impacté la demande en retour ! Nous attendons de nouveaux essais cliniques prometteurs en France à la fois sur la contraception thermique mais aussi sur des solutions hormonales. Dans

95 Marlyse Debergh (2022), La santé sexuelle à l'épreuve du local. Une ethnographie féministe en Suisse romande, thèse de doctorat en sociologie, Université de Genève.

96 OFS (2021) Enquête suisse sur la santé 1992-2017. La contraception en Suisse, Neuchâtel.

97 Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) (2019), Analyse de la situation des femmes relevant du domaine de l'asile. La situation dans les cantons (Postulat Feri 16.3407), Berne.

98 Office fédéral de la statistique (2021), Contraception: les femmes se détournent de la pilule [En ligne]. Disponible: <https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/15844488>

tous les cas, il faut intéresser les personnes avec pénis aux différentes méthodes qui existent et les impliquer davantage.» (Unité de santé sexuelle et de planning familial, HUG)

Au-delà des questions de santé sexuelle et reproductive, d'autres inégalités en matière de santé touchent particulièrement les femmes et les minorités de genre. Les différences de genre en matière de santé doivent se comprendre non pas seulement comme liées à des facteurs biologiques, mais surtout comme des inégalités sociales de santé⁹⁹.

«En matière de santé maternelle, les facteurs de risque sont encore trop souvent uniquement pensés sous un prisme médical. Les aspects sociaux, notamment l'accès à de l'hygiène de base, la maîtrise de la langue, le réseau social, les conditions de vie précaires, sont autant d'aspects qui ont un impact sur la santé des femmes et de leurs enfants» (Solène Gouilhers, Université de Genève)

L'expérience de violences et de discriminations a une incidence sur la façon dont femmes et hommes décrivent leur état de santé. Ainsi, les femmes déclarent être en moins bonne santé que les hommes : 30% d'entre elles (contre 18% des hommes) déclarent des troubles physiques importants dans les 4 dernières semaines et 45% (contre 33% des hommes) se sentent avoir une faible énergie ou vitalité. Ceci est étroitement lié à un sentiment moindre de maîtrise de leur vie (22% des femmes contre 33% des hommes)¹⁰⁰.

Les pensées suicidaires sont aussi fréquentes chez les femmes que chez les hommes (8,5% et 8,2%), tandis que la prévalence des tentatives de suicide pendant la vie s'avère plus élevée chez les femmes que chez les hommes (2022: 4,5% contre 3,3%). Les personnes vivant dans un ménage aux ressources financières limitées de même que les personnes homosexuelles, bisexuelles, transgenres et non binaires auraient plus souvent des pensées et des comportements suicidaires¹⁰¹.

Si les données relatives aux tentatives de suicide sont relativement proches entre hommes et femmes, le suicide

99

Joëlle Schwarz et al. (2019), « Déterminants sociaux de la santé en Suisse – comment le genre s'est perdu en chemin », *Revue Médicale Suisse*, n°15, p. 485-489.

100

OCSTAT (2024), « Santé » [En ligne]. Disponible : <https://statistique.ge.ch/egalite/#sante>

101

Observatoire suisse de la santé (2024) « Pensées et comportements suicidaires », OBSAN Bulletin, août.

Le délai moyen de diagnostic de l'endométriose
est de 10 ans.



réalisé est environ trois fois plus élevé chez les hommes (16,2 contre 5,8). Cela s'expliquerait par le choix de la méthode utilisée (principalement des armes à feu) d'une part, et par l'adhésion à des normes dominantes de masculinité traditionnelle, d'autre part¹⁰².

Les associations actives dans le domaine de la migration soulignent que les femmes qui arrivent dans des conditions de grande vulnérabilité, sont souvent marquées par les discriminations et violences vécues pendant le voyage et l'arrivée dans le pays, et un important isolement social. Leur accompagnement psychologique n'est pas forcément pris en charge, en particulier par la LAVI, lorsque les faits se sont produits à l'étranger et que la personne ne vivait pas encore en Suisse. La prise en charge de leur santé mentale demeure ainsi un défi majeur, en raison des barrières linguistiques, du manque de dispositifs spécialisés et d'un accès limité aux soins¹⁰³.

« Les femmes qui ne parlent pas français (allophones) ne bénéficient pas toujours de la présence d'interprète lors des consultations médicales et de grossesse ou dans le post-partum. Des annonces de diagnostics difficiles sont parfois effectués sans interprètes. Sans interprète, pas d'histoire médicale correcte ou complète, pas de prise de consentement informé possible, pas de respect des droits des patientes. Il faudrait maximiser le recours aux interprètes pour assurer la qualité des soins et les droits des patient.es » (Patricia Perrenoud, Haute école de santé Vaud)

Les inégalités sociales de santé s'expliquent également par le fait que la recherche médicale et pharmaceutique a longtemps été caractérisée par des biais masculins. Par conséquent, les effets négatifs des traitements administrés aux femmes sont mal connus et certaines maladies sont moins comprises et moins bien détectées chez celles-ci, comme par exemple les arrêts cardiaques ou l'endométriose¹⁰⁴.



« L'expertise dont disposent les personnes concernées sur leurs propres enjeux de santé est non seulement complémentaire mais aussi précieuse pour la médecine. Une approche communautaire réalisée avec et pour les personnes concernées est essentielle pour accroître l'autonomie, renforcer

102

Observatoire suisse de la santé (2024) « Pensées et comportements suicidaires », OBSAN Bulletin, août; Lukas Eggenberger et al., (2024), « Men's Suicidal thoughts and behaviors and conformity to masculine norms: A person-centered, latent profile approach », *Heliyon*, vol. 10, n°20. DOI: <https://linkinghub.elsevier.com/retrieve/pii/S2405844024151250>

103

Communication personnelle avec Solène Gouilhers, Patricia Perrenoud et AMIC, janvier et février 2025.

104

Voir notamment Conseil fédéral (2021), « Santé des femmes. Pour une meilleure prise en compte de leurs spécificités Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 19.3910 Fehlmann Rielle du 21.06.2019», Berne.

le pouvoir d'agir et améliorer la formation du personnel de santé. L'approche communautaire permet aussi de répondre aux tabous et à la stigmatisation qui existent encore aujourd'hui autour de la santé sexuelle. Depuis près de 40 ans, nous proposons des groupes de parole et activités en mixité choisie pour les femmes séropositives et depuis quelques années, nous accueillons des groupes de parole pour les personnes trans et non binaires. Cela répond à un vrai besoin de se rencontrer et d'échanger sur ses expériences spécifiques» (Groupe santé Genève)

«L'Espace Santé Femmes est né d'un constat: les personnes s'identifiant comme femmes sont peu, mal ou pas du tout informées sur des aspects essentiels de leur propre santé. Il a été créé avec la volonté d'offrir un lieu bienveillant, où chaque femme, quels que soient son âge, son parcours ou sa situation, y compris celles en situation de vulnérabilité, peut trouver du soutien et des réponses adaptées pour renforcer son pouvoir d'agir en matière de santé physique, mentale et sociale. Son objectif est d'assurer un accueil respectueux, sans jugement, et de proposer des ressources et une orientation adaptée aux besoins de chacune. Concrètement, l'Espace Santé Femmes* propose des actions de prévention et de sensibilisation, telles qu'une permanence pour orienter et accompagner, des groupes de parole, des ateliers et des conférences. À travers l'écoute, la prévention et la solidarité, il incarne une approche globale et humaine de la santé des femmes »* (Réseau femmes*)

Zoom sur... les droits reproductifs

Ces dernières années, les notions de « droits reproductifs » et de « justice reproductive » ont émergé dans le débat public pour désigner le droit à l'autodétermination en matière de santé reproductive, notamment le droit à avoir (ou ne pas avoir) d'enfants, à disposer d'informations nécessaires et à accéder à une bonne santé en matière de sexualité et reproduction. La notion de « justice reproductive » comprend une dimension intersectionnelle prenant en compte les enjeux de classe sociale, de race et d'autres rapports de pouvoir.

«La question des violences obstétricales en Suisse s'est surtout centrée sur la nécessité de mieux informer les personnes qui accouchent et de prévenir les traumas. Il s'agit là d'aspects importants, mais qui laissent de côté les enjeux de discrimination, d'oppression et de rapports de pouvoir dans les soins. Avec ce prisme, les professionnel-le-xs de santé ont tendance à redéfinir les violences obstétricales comme un problème d'accouchement traumatique, sans remettre en question les pratiques de soin » (Solène Gouilhers, Université de Genève)

En Suisse, plus d'un quart des femmes (27%) rapportent avoir été mal informées, sous pression, intimidées ou en désaccord avec le traitement choisi lors de leur accouchement. 10% des femmes ont déclaré que les spécialistes ont fait des remarques insultantes ou désobligeantes envers elles¹⁰⁵.

« L'Association des médiatrices interculturelles a notamment été créée pour poursuivre un projet de sensibilisation sur les mutilations génitales féminines (MGF). En travaillant dans un esprit communautaire et en tissant des liens de confiance entre femmes, nous proposons des ateliers sur la santé sexuelle et reproductive qui évoquent l'éducation sexuelle, les MGF ou encore informer au sujet de la périnatalogie, qui est souvent méconnue. Nous collaborons avec différentes institutions pour que des professionnel·l-e·xs de santé puissent venir dans notre local et pour traduire des brochures informant sur les droits des personnes concernées » (Association des médiatrices interculturelles)

« Notre brochure *Abus de pouvoir* vise à sensibiliser aux violences sexuelles commises par des professionnel·le·x·s de santé. Nous avons voulu clarifier les frontières parfois floues du consentement dans les soins et recentrer l'attention sur ces abus. Elle propose une approche théorique pour aider à identifier et nommer les gestes subis, une section juridique pour informer sur les droits et les recours possibles, ainsi qu'un volet d'empouvoirement et de ressources pour les victimes et leurs proches. Malgré un très bon accueil dans certains espaces, nous constatons que ce sujet demeure encore largement tabou » (Viol-Secours)

Perspectives

La question des inégalités sociales de santé et notamment des biais de genre dans la prise en charge médicale a fait l'objet d'une attention sociale et politique renouvelée ces dernières années. La reconnaissance du droit à l'autodétermination et la lutte contre les violences de genre dans les soins sont des axes clés pour garantir des soins respectueux et accessibles à toutes les personnes, indépendamment de leur statut social ou légal.

105

Stephanie Meyer et Stephan Oelhafen (2020), *Une femme sur quatre a subi une coercition informelle pendant l'accouchement*, Haute école spécialisée bernoise.

Discriminations intersectionnelles

Chiffres clés et contexte

L'expérience du sexisme se croise avec celle d'autres expériences de discriminations : situation de handicap, âge, classe sociale, race, orientation sexuelle, expression de genre ou encore statut migratoire. Le concept d'« intersectionnalité » s'est répandu ces dernières années en langue française pour désigner l'articulation de ces différentes formes de discriminations. En lien avec les activités de nos partenaires, nous mettons la focale sur trois thématiques spécifiques : le handicap, le racisme et la migration.

Zoom sur... le handicap

En bref

- Les femmes et les personnes LGBTIQ+ en situation de handicap en Suisse subissent des discriminations accrues sur le marché du travail et dans l'accès aux soins ;
- Les femmes handicapées sont particulièrement vulnérables aux violences sexistes et sexuelles, avec des taux de prévalence bien supérieurs à ceux des femmes valides ;
- Le manque de données sur l'intersection entre genre et handicap limite la mise en place de politiques adaptées et de structures d'aide accessibles.

Chiffres clés et contexte

Aujourd'hui, très peu de données sont disponibles sur les inégalités, les violences et les discriminations liées au genre dont sont victimes les personnes en situation de handicap en Suisse¹⁰⁶. Les derniers chiffres, datant de 2013, montrent que les femmes porteuses de handicap sont désavantagées sur le marché du travail en comparaison aux hommes porteurs de handicap et aux femmes non handicapées, et qu'elles bénéficient moins des mesures d'intégration de l'assurance invalidité (AI)¹⁰⁷.

Jusqu'aux années 1970, de nombreux cantons se sont dotés de lois pour contrôler la sexualité et la procréation, notamment par le biais de la stérilisation, des femmes ayant des handicaps intellectuels ou cognitifs. Si la pratique de la stérilisation demeure aujourd'hui conditionnée à un contrôle strict, il n'existe pas de données permettant de mesurer le nombre de personnes handicapées qui se voient discriminées ou limitées dans le domaine de la santé, notamment en termes d'autonomie reproductive.

106
107

La dernière enquête en date, mandatée par le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) a été publiée en 2013. Voir BFEH (2013), *L'égalité des personnes handicapées: femmes*, Berne.
Ibid.

Une récente enquête sur le harcèlement sexuel montre que les personnes handicapées sont particulièrement vulnérables aux violences, y compris dans les résidences et dans le cadre d'emplois protégés¹⁰⁸. En l'absence de données suisses, il est possible de s'appuyer sur des études menées à l'étranger, par exemple en Allemagne :

- 25% à 50% des femmes en situation de handicap ont subi des violences sexuelles dans leur enfance ou leur adolescence ;
- Les femmes adultes en situation de handicap sont deux à trois fois plus exposées à la violence psychique, physique et sexuelle que les femmes sans handicap ;
- 68% à 90% des femmes interrogées indiquent avoir subi des violences psychiques ;
- 53% à 75% des violences physiques ;
- 21% à 43% des violences sexuelles¹⁰⁹.

« Il manque cruellement de données et d'intérêt en Suisse au sujet de l'articulation entre genre et handicap. Suite à un élan de « mode » autour de l'intersectionnalité dans les années 2010, une étude sur les femmes handicapées a été menée par le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) puis est restée lettre morte. L'étude montre notamment l'accès toujours difficiles des filles handicapées à l'éducation postobligatoire, et surtout aux Hautes écoles. Les femmes handicapées sont particulièrement discriminées à l'embauche, ou vivent des situations de ségrégation professionnelle ou de limitations de carrière. On a de la peine à se représenter des femmes handicapées dans la sphère productive. En Suisse, la question du handicap est encore trop peu thématisée dans la militance féministe, car perçue comme une minorité dans la minorité – d'autant plus qu'elle incarne passivité et dépendance. Or, les femmes handicapées partagent largement un destin commun avec les femmes valides, en particulier lorsque le handicap survient au cours de la vie : tout comme ces dernières, elles assument un rôle de care auprès des enfants et des proches, font l'expérience de violences et ressentent des obligations vis-à-vis de leurs familles. Il faut envisager le handicap comme une potentialité constante de la vie, notamment liée à l'âge. Les femmes vieillissantes qui développent par exemple des troubles de santé handicapants sont plus susceptibles d'être isolées, vulnérables et dépendantes car elles n'ont pas eu l'expérience de construire des stratégies de compensation tout au long de la vie » (Elena Pont, Université de Genève)

108

Lorenz Biberstein et al. (2021), Harcèlement sexuel en Suisse, Université de St Gall sur mandat du BFEG et du SECO.

109

Bundesministerium für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (Hg.) (2012). Lebenssituation und Belastungen von Frauen mit Beeinträchtigungen und Behinderungen in Deutschland. Kurzfassung, Bielefeld/Frankfurt a.M./Berlin. p.cité dans Conseil fédéral (2023) Violences subies par les personnes handicapées en Suisse. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 20.3886 Roth Franziska du 19 juin 2020.

À la suite du postulat 20.3886 déposé en juin 2020 par Franziska Roth, le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) a mandaté une étude sur l'accessibilité des offres existantes en matière d'aide aux victimes pour les personnes en situation de handicap. Le rapport du Conseil fédéral donnant suite à ce postulat recommande aux cantons de renforcer leurs efforts pour garantir l'accessibilité des offres de conseil et de protection pour les victimes de violences domestiques en situation de handicap¹¹⁰.

«Les personnes en situation de handicap sont particulièrement victimes de violences sexistes et sexuelles. Les chiffres montrent qu'il faut se confronter à cette réalité et s'en saisir dans ses spécificités. Face à ce constat, il faut aussi développer des structures adaptées pour que ces personnes puissent demander de l'aide, ce qui implique de développer de l'expertise mais aussi, matériellement, d'adapter nos espaces de travail pour favoriser l'accessibilité (toilettes, marches, lumières, etc.). En invitant les personnes concernées, nous nous rendons compte des biais sur lesquels nous avons besoin de travailler. Ainsi, nous avons mis sur pied des stages d'autodéfense féministe adaptés pour les personnes sourdes et malentendantes en collaboration avec les personnes concernées et sur leur demande. Bien que cela nécessite des ressources supplémentaires, nous souhaitons faire de l'accessibilité une priorité» (Viol-Secours)

«Comme les études le font également ressortir (ex. Fitzgerald.S 2009), le fait de porter un handicap et d'être femme est une double forme de stigmatisation et de discrimination mais représente aussi un risque accru de subir des violences. Au sein de notre institution, nous nous interrogeons beaucoup sur la façon de mieux prévenir ces violences. Comme pour tout le monde, la question de la sensibilisation au consentement est un enjeu, mais elle se pose en des termes accrus pour des personnes qui n'ont pas toujours la possibilité de s'exprimer. Récemment, nous avons lancé des réflexions à l'interne et formé une dizaine de personnes au sein de nos équipes pour réfléchir aux questions d'intimité, de sexualité et d'affectivité. Nous organisons par exemple des «apéros sexos» avec les bénéficiaires pour parler de ces questions. Cet enjeu doit être accompagné d'une véritable méthodologie sur la manière de faire émerger la parole des personnes concernées. Dans ce contexte, nous avons lancé un projet «Au-delà de la norme» avec une animatrice spécialiste des questions de genre ouvert aux bénéficiaires et collaborateur-ice-xs pour parler de ces enjeux et aboutir sur des actions concrètes à mettre en place, ainsi qu'une vraie méthode pour permettre à chacun-e-x de pouvoir s'exprimer en tant que citoyen-n-e-x ayant voix au chapitre» (Etablissements publics d'intégration)

«Depuis la fin 2023, nous avons lancé le groupe Mosaïk 360. Il s'agit d'un groupe de rencontre et de partage qui accueille les personnes LGBTIQ+ se reconnaissant dans les termes de personnes à mobilité réduite, neurodiver-

gentes, avec une déficience intellectuelle et/ou avec un handicap sensoriel. Partant du constat qu'un tel groupe n'existe pas dans le canton de Genève, et avec un besoin exprimé par les personnes concernées, nous proposons une rencontre mensuelle autour d'un brunch, avec activités diverses, notamment des groupes de parole et des sorties. La communication papier et numérique des flyers se fait en français facile à lire et à comprendre (FALC) grâce à la collaboration avec l'Association ASA-HM. A l'avenir, nous espérons pouvoir développer de nouveaux projets, notamment dans le domaine de la recherche en Suisse et dans le domaine de la formation» (Association 360)

Zoom sur... le racisme

En bref

- Les femmes racisées vivent à la fois l'expérience du racisme et du sexism dans divers domaines tels que le travail, le logement ou la santé ;
- Peu représentées dans la vie sociale et les médias, elles sont davantage victimes de cyberviolences ou harcèlement lorsqu'elles prennent la parole.

Chiffres clés et contexte

En 2023, un rapport diffusé par le Service de lutte contre le racisme de la Confédération reconnaissait pour la première fois l'existence d'un « racisme structurel » en Suisse, en particulier dans les domaines du travail, du logement, des démarches administratives et de la naturalisation, mais aussi dans les domaines de la protection sociale, de la police et de la justice¹¹¹. Plutôt que concevoir le racisme comme relevant de l'ignorance ou du sentiment de rejet de certains individus, la notion de « racisme structurel » fait référence à des mécanismes de discrimination, développés à travers l'histoire, qui traversent la société, les institutions et les entreprises, et passent souvent inaperçus.

Les femmes et minorités de genre non blanches font l'expérience d'un racisme genré, qui prend par exemple la forme de moqueries, d'insultes et de commentaires fondés sur une apparence physique sexualisée ou encore sur des stéréotypes liés à l'agressivité (pour les femmes noires), le fait d'être opprimée (pour les femmes musulmanes) ou encore la passivité (pour les femmes asiatiques)¹¹².

111
112

Service de lutte contre le racisme (SLR) (2023), *Racisme structurel en Suisse. Synthèse de l'état des lieux*, Berne. Sur le racisme en Suisse, voir notamment Denise Efionayi-Mäder et Didier Ruedin, avec la contribution de Mélanie-Evely Pétrémont, Noémi Michel et Rohit Jain (2017), *Etat des lieux du racisme anti-Noir-e en Suisse*, SFM Studies #67f, Université de Neuchâtel; Jovita dos Santos et al. (2022), *Un/doing Race. La racialisation en Suisse*, Seismo, Zurich et Genève; Noemi Trucco et al. (2025), *Racisme antimusulman en Suisse : étude de référence*, SZIG/CSIS-Studies 12, Université de Fribourg.

« Les femmes dites immigrantes sont souvent vues à travers des stéréotypes culturels, en particulier les femmes racisées. Par exemple, les femmes dites africaines sont souvent perçues comme plus « fortes » ou plus « naturelles », ce qui engendre des défauts d'attention dans les soins les concernant (risque supplémentaire de manque de diagnostic) ou dans leur appréhension de la maternité (début de l'allaitement, puériculture moins accompagné). La douleur peut être moins bien prise en charge pour certaines femmes (vues comme plus fortes ou comme plus expressives) : par exemple, cela peut conduire à des défauts de diagnostic et à de mauvaises expériences. Ces stéréotypes, pré-jugés et discriminations participent à la surmortalité maternelle des femmes dites immigrantes, en particulier les femmes racisées. Il faut offrir des soins personnalisés à toutes et tous ainsi que prendre au sérieux les plaintes de toutes les femmes » (Patricia Perrenoud, Haute école de santé Vaud)

Le racisme structurel se traduit également par l'absence de représentation et l'invisibilisation de la contribution des femmes racisées à la vie sociale et politique suisse. L'essor du concept d'intersectionnalité, développé dans les années 1990 aux États-Unis, et introduit en langue française depuis une dizaine d'années, a permis de nommer les mécanismes à l'œuvre dans la production du racisme et du sexism.

« La traduction d'autrices états-uniennes en français a permis de nommer un malaise que nous ressentions à la fois dans les milieux antiracistes, qui ne thématisaient pas le sexism, et dans les milieux féministes traditionnels, principalement blancs. Le mouvement Black Lives Matter a permis de nous donner une voix, de montrer l'importante présence des personnes noires en Suisse et nous a donné l'énergie de lancer notre association afroféministe. Notre objectif a d'abord été de rendre visibles les femmes noires en Suisse ainsi que leur contribution à l'histoire de ce pays. Pour ce faire, nous avons lancé deux éditions du festival Black Helvetia, d'abord dans des villes périphériques, où la question de la race est moins souvent thématisée. En donnant une voix aux femmes noires, notre objectif est non seulement d'inspirer les femmes concernées, mais aussi pour les personnes blanches, de se rendre compte de leurs préjugés et d'entamer une réflexion à ce sujet » (Mélanine Suisse)

« Lorsqu'elles interviennent dans les médias, les femmes racisées et notamment les femmes noires sont particulièrement exposées aux violences racistes et sexistes ainsi qu'au cyberharcèlement. De fait, les outils habituellement développés pour accompagner les femmes dans les médias ne sont pas toujours adaptés à leurs expériences car ils ne prennent pas en compte les spécificités du racisme. Nous aimerais mettre en place des collaborations avec des associations concernées pour adapter nos outils afin que ceux-ci puissent répondre aux besoins spécifiques des femmes racisées » (DécadréE)

Une étude de référence sur le racisme antimusulman, mandatée par le Service de lutte contre le racisme (SLR) et publiée en 2025, souligne l'importance de développer une approche intersectionnelle pour prendre en compte les discriminations liées au racisme et au genre. Ainsi, les femmes qui portent le voile sont particulièrement visées par les stéréotypes et les discriminations car elles sont identifiables comme musulmanes¹¹³.

Elles sont de fait exclues de certains secteurs d'activité en raison de règlements et dispositifs visant le port extérieur de signes religieux. C'est le cas de la loi sur la laïcité de l'État (LLE) passée en 2018 qui interdit le port de signes religieux extérieurs aux agent-e-xs de l'État, des communes et aux personnes morales de droit public. Or, ce type de réglementation peut participer à orienter les femmes musulmanes vers des métiers moins bien valorisés financièrement¹¹⁴.

«Les femmes qui portent le foulard doivent ainsi choisir entre leur foi, leur attachement culturel et leur accès à l'emploi. Même si à Genève cette interdiction n'est valable que pour le secteur public, nous constatons une réticence du secteur privé à engager des femmes voilées, même qualifiées, notamment dans des secteurs en contact avec le public» (Projet Elleemploi, Réseau femmes*)

Zoom sur... la migration

En bref

- Les femmes migrantes, notamment celles qui ne détiennent pas de permis européen, sont plus souvent touchées par l'isolement social, le sous-emploi et la dépendance économique ;
- Le durcissement des conditions de naturalisation et de renouvellement des permis de séjour vulnérabilise les femmes migrantes et a un impact délétère sur leur santé mentale ;
- La fracture numérique, exacerbée par la digitalisation, complique l'accès aux services publics et l'insertion sur le marché professionnel.

113

Noemi Trucco et al. (2025), *Racisme antimusulman en Suisse: étude de référence*, SZIG/CSIS-Studies 12, Université de Fribourg; Commission fédérale contre le racisme (2023), *Racisme à l'égard des musulmans*, Berne.

114

Meral Kaya (2021) cité par Noemi Trucco et al. (2025), *Racisme antimusulman en Suisse: étude de référence*, SZIG/CSIS-Studies 12, Université de Fribourg.

Chiffres clés et contexte

Les questions de racisme sont étroitement liées aux questions de xénophobie et de migration, dans le sens où des stéréotypes culturels sont étroitement associés aux personnes de certaines origines. D'autre part, les violences de genre sont souvent « racialisées » dans un imaginaire qui supposerait que les personnes étrangères ou d'origine étrangère seraient plus sexistes que les personnes suisses¹¹⁵. Si les violences s'observent dans tous les milieux sociaux et les pays, d'autres facteurs touchant particulièrement les personnes migrantes, tels que l'isolement social, les difficultés financières ou socioéconomiques, le stress et l'insécurité, ou encore le statut légal peuvent constituer des facteurs de risque de violence¹¹⁶. Ainsi, la dépendance économique et administrative à leur conjoint, liée au permis de séjour par regroupement familial, représente un facteur d'emprise spécifique pour les femmes concernées par la violence au sein du couple¹¹⁷. En juin 2024, le Conseil national et le Conseil des Etats se sont prononcés en faveur d'une modification de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) qui permet aux victimes de violences domestiques dont le permis dépend de la vie commune de pouvoir plus facilement rester en Suisse en cas de séparation. Jusqu'ici, seul le statut des personnes détentrices d'un permis C ou mariées avec une personne de nationalité suisse pouvait être protégé et il fallait prouver que les violences étaient d'une certaine « intensité ». Pour autant, les personnes migrantes rencontrent encore des difficultés pour faire valoir leur droit à être protégées et à rester en Suisse.

Plusieurs associations soulignent que le versement de l'aide sociale au mari uniquement (plutôt qu'aux deux partenaires du couple) a pour effet de renforcer la dépendance économique, et donc les risques de violences faites aux femmes¹¹⁸. La non-reconnaissance des diplômes et des expériences professionnelles obtenues dans le pays d'origine a aussi pour effet de renforcer cette dépendance économique¹¹⁹. D'autre part, les personnes migrantes, ou issues de la mi-

115 Voir notamment Faten Khazaei (2022), « Fabrique de la différence : la réponse institutionnelle policière aux « violences domestiques » », *Swiss Journal of Sociology*, 48 n°3, pp. 531-551;

Ibid.

116 Faten Khazaei (2019), « Les violences conjugales à la marge : Le cas des femmes migrantes en Suisse », *Cahiers du Genre*, 1, n°66, pp. 71-90.

118 Communications personnelles de l'AMIC et Camarada, janvier 2025. Dans la pratique, un « splitting » de l'aide peut être réalisé par l'assistant-e sociale, mais les associations rapportent que les cas de dépendance économique demeurent fréquents. Il arrive ainsi que des hommes percevant l'aide sociale au nom de l'unité familiale » ne payent pas les diverses factures, entraînant une mise au poursuite de leurs compagnes. Marin-Avelin et Mollars (2011) cité par Yali Chen (2023), *Chinoises en Suisse. Une perspective féministe, intersectionnelle et transnationale*, Éditions Antipode, Neuchâtel.

119 Eva Zschirnt et Rosita Fibbi (2019), « Do Swiss Citizens of Immigrant Origin Face Hiring Discrimination in the Labour Market? », *nccr – on the move, Working Paper*, vol. 20, Berne.

gration, font face à des niveaux élevés de discrimination sur le marché du travail suisse¹²⁰.

Les femmes migrantes sont surreprésentées dans les emplois à faibles revenus et ont un taux d'activité moindre, lorsqu'elles sont mère (68,6%), que les suisses (84%)¹²¹. Plusieurs associations actives dans le domaine de la migration soulignent ainsi un plus grand isolement social des femmes migrantes qui, en l'absence de solutions de garde, sont souvent contraintes de rester au foyer pour s'occuper des enfants¹²².

« Les femmes migrantes qualifiées, notamment dans des secteurs comme la traduction, l'enseignement ou le conseil, sont de plus en plus poussées à travailler comme indépendantes ou à accepter des mandats temporaires. Elles sont donc confrontées aux défis suivants : absence de stabilité financière en raison de l'irrégularité des missions, difficultés à accéder à une couverture sociale complète, comme la retraite ou l'assurance chômage, charge administrative accrue liée à la gestion de leur statut d'indépendantes, souvent sans accompagnement. D'un autre côté, il y a de plus en plus de possibilités de création de micro-entreprises, ce qui peut permettre à nos usagères de faire leur place en tant que professionnelles, même si cela n'est pas évident, prend du temps, exige du soutien tant financier que mental et relationnel. Nous avons pu aider à mettre en place de beaux projets d'entrepreneuriat qui se sont concrétisés ainsi avec le soutien d'associations partenaires » (Découvrir)

« Sur le modèle du parrainage que nous avons mis sur pied pour les jeunes, nous avons développé un système de « marrainage » qui permet de mettre en lien une femme migrante avec une suisse. Cela permet aux femmes de pratiquer le français et d'être en relation avec une autre femme qui partage une situation de vie, qui a des enfants du même âge par exemple. L'objectif est de consolider le réseau social, mais aussi professionnel, des femmes migrantes qui sont souvent isolées et s'investissent beaucoup dans la vie familiale » (Association des médiatrices interculturelles)

Plusieurs associations soulignent que la révision de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) en 2019 a suscité un sentiment de stress accru concernant la réussite de cours de langues, ainsi que le renoncement à recourir à l'aide sociale, de crainte que le renouvellement de leur permis de séjour soit refusé¹²³. Les femmes qui ont peu eu accès à l'éducation dans leur pays d'origine rencontrent d'autre part de plus importantes difficultés dans l'apprentissage de la langue¹²⁴.

121 Cité dans Yali Chen (2023), Chinoises en Suisse. Une perspective féministe, intersectionnelle et transnationale, Éditions Antipode, Neuchâtel.

122 Communications personnelles de l'AMIC, Camarada, Voie F, janvier 2025.

123 Communications personnelles de l'association Découvrir, Voie F, Camarada, AMIC et F-information, janvier 2025.

124 Communications personnelles de l'association AMIC et Camarada, janvier 2025.

« L'immense majorité des personnes analphabètes sont des femmes, du fait de l'absence d'opportunité d'éducation dans leur pays d'origine. Pour le renouvellement des permis, les personnes qui suivent nos cours depuis au moins 3 mois, et chez lesquelles nous constatons des difficultés cognitives ou d'apprentissage, peuvent désormais obtenir un permis avec des modalités facilitées. Dans les cas de procédure de naturalisation, nous avons aussi conclu un partenariat avec le canton. Pour certaines femmes analphabètes, il est difficile de suivre la procédure ordinaire de naturalisation, qui comprend à la fois un examen de langue et un examen de culture générale. Nous sommes parvenues à faire reconnaître la spécificité de ce public et avons obtenu un mandat en 2016 pour permettre à Camarada d'être membre de la commission consultative d'intégration et de naturalisation. Désormais, en cas de non-réussite de l'examen, les femmes peuvent continuer leur procédure en montrant qu'elles suivent des cours de citoyenneté. La procédure est longue, mais elle permet de trouver des compromis et répond aux besoins de ce public marginalisé. Désormais, les autorités nous envoient même des personnes pour avoir un double regard. C'est une situation gagnant-gagnant » (Camarada).

« Une fois que les personnes atteignent le niveau B1 en français (exigé pour le permis C et demander la nationalité), elles mettent un frein à leur apprentissage car l'hospice ou le chômage cessent de financer les cours. Malheureusement, il s'agit d'un niveau insuffisant pour la plupart des emplois disponibles » (Projet Ellemploi, Réseau femmes)*

Plusieurs associations soulignent que la digitalisation croissante et l'essor de l'intelligence artificielle accentuent la fracture numérique, créant une inégalité d'accès à l'emploi et aux services essentiels, notamment pour les femmes migrantes, les moins formées ou les plus âgées. Le tout-numérique, devenu quasi incontournable, pose un problème majeur pour celles qui ne maîtrisent ni les outils ni la langue, et rend l'accès à l'emploi, aux informations et aux services publics encore plus complexe¹²⁵.

« Les femmes sont particulièrement touchées par l'illectronisme et la fracture numérique, notamment parce qu'elles n'ont pas eu accès au matériel ni à la formation de base dans leur pays d'origine. Avec la digitalisation croissante des services publics, beaucoup développent des stratégies pour se débrouiller autrement sans devoir avouer qu'elles ne savent pas comment utiliser ces outils. Pour répondre à ce besoin, nous avons mis sur pied des ateliers entre femmes pour apprendre à maîtriser les outils numériques. La non-mixité apporte un sentiment de sécurité et permet d'échanger sur des problématiques communes entre femmes d'ici et d'ailleurs, ce qui est une réelle plus-value pour l'acquisition des compétences » (Voie F)

125

Communications personnelles des associations Voie F, F-information, Découvrir, Réseau femmes* et Camarada, janvier 2025.

Le fait de devoir attendre l'obtention d'un permis de séjour pour pouvoir se former ou pour accéder à l'emploi, contribue à retarder l'autonomie financière, à limiter l'intégration et à peser sur la santé mentale des personnes concernées¹²⁶.

Plusieurs associations actives dans le domaine de l'insertion soulignent d'ailleurs la méconnaissance et les réticences des entreprises à embaucher des personnes titulaires d'un permis de réfugié-e-xs et mènent des actions de sensibilisation à leur égard¹²⁷. Le refus de l'asile, couplé à l'impossibilité de rentrer dans leur pays d'origine, aboutit sur une situation intenable pour les personnes, chargées de prouver une autonomie financière pour régulariser leur situation, sans avoir toutefois l'opportunité de pouvoir trouver un travail en l'absence de statut légal¹²⁸.

« Le Réseau femmes dispose d'un fonds de solidarité qui permet d'aider financièrement des femmes dans des situations difficiles. C'est l'un des seuls dispositifs permettant d'aider financièrement des femmes sans statut légal. Il permet de régler directement des factures ou de financer des formations pour des personnes qui se retrouvent momentanément dans une impasse financière » (F-information)*

« Les femmes enceintes ou qui viennent d'accoucher peuvent être renvoyées par la procédure de Dublin, ce qui met leur santé et la santé de leurs enfants en danger, en plus d'être source de peur et d'anxiété. D'autre part, les conditions de logement des femmes dans les centres pour requérant-e-xs d'asile sont très problématiques et nuisent à leur santé physique et mentale. Ces centres sont tout d'abord très souvent excentrés ou dans des zones particulièrement désagréables. Les sanitaires sont le plus souvent à l'étage, les cuisines communes avec une quantité d'appareils insuffisante. Cette situation participe de l'isolement, rend très compliqué de se rendre à ses suivis (cours de français, psychologue, médecins) et participe aussi du sentiment « de ne pas être bienvenue ». Dans la période de grossesse et du post-partum, le manque de sanitaires (privés) augmente le risque d'infection des mères et des bébés. Par ailleurs, dans ces centres excentrés, il n'y a pas toujours de personnel de santé (pas 24h sur 24) et le diagnostic de situations nécessitant des soins peut être problématique la nuit en particulier. La question du digne logement est essentielle, notamment pour les femmes enceintes et seules avec de jeunes enfants qui ont besoin d'équipement correct et d'un accès facilité aux services de santé » (Patricia Perrenoud, Haute école de santé Vaud)

126

Communication personnelle avec Patricia Perrenoud, février 2025.

127

Communications personnelles avec le dispositif de jobcoaching du Réseau femmes* et Découvrir, février 2025.

128

Communication personnelle avec l'AMIC, février 2025.

Perspectives

L'intersectionnalité ne doit pas être perçue comme une simple tendance, mais comme un prisme essentiel pour appréhender les enjeux d'égalité. Plutôt que de l'isoler en tant que catégorie spécifique, elle doit être intégrée à chaque réflexion pour éviter que certaines personnes, confrontées à plusieurs formes de discriminations, ne se retrouvent sans ressources adaptées. En effet, les femmes, en particulier, subissent une accumulation de vulnérabilités liées au racisme, à la migration ou encore au handicap, ce qui complexifie leur prise en charge par les dispositifs institutionnels et accentue les inégalités.

Cette réalité impose une approche transversale, notamment dans la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, afin d'assurer une protection et un accompagnement adaptés. L'adoption d'une perspective croisée permet non seulement de mieux répondre aux besoins des personnes concernées, mais aussi d'améliorer la production de données, essentielles pour une action publique efficace et inclusive.

Conclusion générale

Près de 15 ans après la publication des 30 recommandations du Réseau femmes*, où en est-on de l'égalité à Genève et en Suisse ?

Un premier constat s'impose : investir dans l'égalité de genre porte des résultats concrets. Depuis 2011, d'importants progrès doivent être relevés sur certains indicateurs clés :

- augmentation du nombre de filles dans certaines formations (par exemple de 27% à 42% en « architecture et urbanisme » et de 15% à 22% en « horticulture ») ;
- réduction de l'écart salarial entre femmes et hommes (de 33,7% en 2008 à 27% à Genève en 2022) ;
- plus grand investissement des femmes sur le marché du travail (de 11,7 points d'écart en 2011 à 9,4 en 2022) ;
- plus grande implication des hommes dans les tâches familiales (+5,2h supplémentaires entre 2010 et 2020 pour les pères, contre +1,2h pour les mères) ;

- augmentation du nombre de places d'accueil extrafamiliales (38% en 2008-2009 à 62% en 2022) ;
- plus grande acceptation des familles arc-en-ciel (36% en 2013 à 51% à 2018) ;
- meilleure représentation des femmes en politique (d'environ 20-30% en 2011 à 30-40% en 2025) ;
- augmentation des places d'hébergement d'urgence pour les victimes de violences.

Les mobilisations sociales et les projets portés par la société civile ont permis de faire des questions féministes un enjeu central de l'espace public et politique. Elles se sont aussi accompagnées d'une meilleure reconnaissance des enjeux liés à l'intersectionnalité et à la manière dont se croisent différents types d'inégalités. Ces mobilisations ont abouti à des avancées législatives considérables, dont la réforme du droit pénal sexuel, la future criminalisation du stalking, la réforme de la LEI facilitant le droit de séjour des victimes de violences domestiques, l'introduction d'un congé paternité pour le « deuxième parent », la loi contre l'homophobie, le mariage pour tous les couples, ou encore la simplification du changement d'état civil pour les personnes trans*.

Pour autant, les inégalités persistent dans tous les domaines : éducation, marché du travail, couples et familles, droits LG-BTIQ+, politique, violences, santé. Les femmes et minorités de genre restent encore aujourd'hui plus pauvres et vulnérabilisées sur le marché de l'emploi. Elles assurent la grande majorité des tâches familiales et domestiques non rémunérées. Les violences de genre continuent à faire chaque année de nombreuses victimes en Suisse et depuis près de 15 ans, le nombre annuel de féminicides est resté identique dans notre pays. Les femmes et les minorités de genre sont en plus mauvaise santé, moins bien prises en charge et ce d'autant plus lorsque se cumulent des facteurs de vulnérabilité liés au statut légal, au handicap, ou encore à l'expérience du racisme.

Pour certains groupes, notamment les personnes issues de la migration, une certaine dégradation peut être identifiée. Ainsi, le durcissement des lois relatives à l'intégration des personnes étrangères s'est accompagné d'une détérioration de la santé mentale, de l'insertion professionnelle et du recours à l'aide sociale des femmes migrantes. La digitalisation et la fracture numérique constituent un réel défi pour des publics vulnérabilisés, en grande partie constitué de femmes.

Le développement de nouvelles technologies engendre aussi de nouvelles formes de violences (cyberharcèlement, stalking, deepfakes, etc.). Plus largement, les réseaux sociaux et la situation politique globale favorisent la prolifération de discours masculinistes, creusant le fossé qui existe entre jeunes hommes et jeunes femmes. Loin d'être acquise, l'égalité est régulièrement remise en question par certains groupes en Suisse, qu'il s'agisse du droit à l'avortement, de l'éducation sexuelle ou des droits des mineurs trans*, faisant craindre un « retour de bâton » antiféministe. Ces droits ne pourront être protégés que par des mesures concrètes et un investissement conséquent des politiques publiques pour assurer l'égalité de genre dans tous les domaines.

Dans ce contexte, la mobilisation de la société civile est primordiale. Depuis 2011, le réseau féministe et associatif s'est considérablement développé pour répondre aux besoins identifiés sur le terrain. Les initiatives et projets présentés dans ce rapport sont des exemples de bonnes pratiques permettant d'agir de manière concrète en faveur de l'égalité. Le travail réalisé par les associations et les organisations engagées dans la promotion de l'égalité constitue un pilier central pour la mise en œuvre de politiques d'égalité.

À travers son action, la **Fondation pour l'égalité de genre** s'engage à renforcer le pouvoir d'agir des femmes, des minorités de genre et des associations qui les soutiennent. Cette publication s'inscrit dans cette démarche, en tant qu'outil de réflexion et d'analyse au service de la promotion de l'égalité.

Conçue en collaboration avec les acteurices de la société civile, elle vise à éclairer les enjeux en présence, à inspirer des actions concrètes et à encourager un engagement collectif en faveur d'une société plus juste et inclusive.



RECYCLÉ
Papier fait à partir
de matériaux recyclés
FSC® C154575



